

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE
(CSE)
-----00000*****00000-----

Rapport provisoire 3

Rapport de la consultation sur

**La contribution des produits sauvages au PIB du
Sénégal : état des lieux des systèmes de suivi et
perspectives**



**Quelles
sont les
valeurs de
cet animal ?**

**Par
Amsatou Niang**

Expert en Planification et Gestion des Ressources Naturelles.

Dakar, février 2006

REMERCIEMENTS

Il est vrai que « La valorisation des ressources sauvages » à travers les comptes nationaux intéresse tout le monde. Car, chacun des participants a compris que le projet « Valeurs » offrait une opportunité, longtemps attendue, de corriger l'image que la comptabilité nationale donne des ressources forestières.

Cela explique toute la motivation et l'engouement notés chez tous ceux qui ont participé au déroulement de cette mission. Ainsi, je les en remercie tous indéfiniment.

De façon spécifique, je me dois de féliciter :

- Madame Marème Diallo SECK, coordonnatrice du projet "Valeurs"
- Madame Siga Ndiaye DIA de la DPS
- Monsieur Abou Aw de la DPS
- Le Conservateur du Parc National des Oiseaux du Djoudj
- Le Conservateur du Parc National de Niokolo Koba
- Le Conservateur du Parc National du Delta du Saloum
- L'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts de Saint-Louis
- L'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts de Tambacounda
- L'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts de Fatick
- Monsieur Moussa FALL, division Suivi-Evaluation, DPN

***/**

Sommaire

Abréviations et sigles

Résumé exécutif

I- Introduction

II- Problématique

III- Objectifs de la consultation

IV- Méthodologie

V- Principaux acteurs de la gestion des produits sauvages

VI- Les systèmes de suivi des produits sauvages

6.1- A la Direction des Eaux et Forêts

6.2- A la Direction des Parcs Nationaux

6.3- A la Direction de la Prévision et de la Statistique

VII- Contribution des produits sauvages au PIB

7.1- Présentation des données officielles

7.2- Analyse des méthodes d'estimation du PIB

VIII- Amélioration du dispositif de suivi des produits sauvages

8.1- Affinement des données venant des directions techniques

8.2- Intégration de nouvelles données

IX- Etudes complémentaires à mener

X- Conclusions et recommandations

ANNEXES

1- Carte des aires protégées au Sénégal

2- Les zones amodiées au Sénégal

3- Produits contingentés (Décret n° 96-572 du 09/07/1996)

4- Réalisation des amodiataires

5- Prix à la consommation de certains produits sauvages

6- Personnes rencontrées durant la consultation

7- Bibliographie exploitée

Figures

1- Organigramme DEFCCS

2- Organigramme DPN

3- Évolution des recettes forestières

4- Evolution des campagnes de reboisement

5- Carte des aires protégées du Sénégal

6- Evolution des prix à la consommation de certaines ressources sauvages

Tableaux

1- Données sur les produits sauvages collectées par la DPS

2- Nomenclature des activités (NAEMAS) et des produits (NOPEMAS)

3- PIB du secteur forestier selon la NOPEMAS

4- Bilan 1 campagne exploitation forestière

5- Bilan 2 campagne exploitation forestière

6- Produits forestiers non ligneux de la base de données DEFCCS

7- Les abattages de faune en 2004

8- Le plan de tir (Falémé)

9- Evolution des prélèvements de faune

10- Evolution du plan de tir

11- Les exportations aviaires 2003

12- Evolution des exportations aviaires

13- Niveau des taxes d'abattage

14- Evolution des permis de chasse

- 15- Evolution du nombre de chasseurs
- 16- Total des recettes de la chasse (en 2004
- 17-Evolution des recettes de la chasse
- 18-Evolution des recettes forestières (exploitation forestière et chasse)
- 19-Récapitulation des campagnes de reboisement
- 20- Liste des études complémentaires

Abréviations et sigles

ATEF	Agent Technique des Eaux et Forêts
BAC	Bureau Aménagement et Cartographie
BIFS	Bureau Information, Formation et Sensibilisation
BMS	Bureau du Matériel de Sécurité
CITES	Convention Internationale des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction
DEFCCS	Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols
DENV	Direction de l'Environnement
DGF	Division Gestion de la faune
DPF	Division Protection des Forêts
DPFA	Division Production Forestière et Aménagement
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique
DRCS	Division Restauration et Conservation des Sols
DSEFS	Division Suivi, Evaluation, Formation et Sensibilisation
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ITEF	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
ITPN	Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
PNDS	Parc National du Delta du Saloum
PNNK	Parc National de Niokolo Koba
PNOD	Parc National des Oiseaux du Djoudj
RS	Ressources Sauvages
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

RESUME EXECUTIF

Le projet « Valorisation des Espèces pour une Utilisation Durable des Ressources Sauvages », plus connu sous le nom de « **Projet VALEURS** », a été initié par Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN), avec l'appui de l'Ambassade des Pays-Bas à Dakar, en vue de promouvoir une utilisation durable des espèces sauvages de la flore, de la faune et des eaux continentales.

Durant sa première phase (1998-2002), le projet a collecté une foule d'informations portant, notamment, sur :

- la récolte, la distribution et la consommation en ressources sauvages
- la valeur nutritive des ressources sauvages
- la transformation des ressources sauvages
- la valeur économique des ressources sauvages
- les ressources sauvages et le genre etc.

Durant la phase II du projet (juillet 2005 - août 2008), il s'agira de mieux comprendre **la contribution des ressources sauvages à l'économie nationale**, **d'améliorer l'organisation** des structures nationales impliquées dans la production d'informations socio-économiques sur les ressources sauvages et, enfin, d'améliorer la prise en compte des ressources sauvages dans les processus **de formulation et de suivi-évaluation des politiques, programmes et projets**.

Ainsi, l'objectif de cette étude est de jeter les bases d'un dispositif de suivi-évaluation de la gestion des ressources sauvages devant déboucher sur une synergie d'information entre les différentes institutions impliquées dans la gestion de la biodiversité au Sénégal.

Des rencontres de travail organisées au Centre de Suivi Ecologique (CSE), à la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS), à la Direction des Parcs Nationaux (DPN) et à la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) suivies des visites des zones du Parc National des oiseaux du Djoudj (PNOD) du Parc National de Nioko Koba (PNNK) et du Parc National du Delta du Saloum (PNDS), il ressort que :

- 1- Les ressources sauvages, selon la nomenclature de AFRISAT, sont réparties dans plusieurs sous-comptes de la comptabilité nationale si bien que le chiffre de 0.7 du PIB, couramment avancé, ne représente que la contribution de l'exploitation forestière (grumes, charbon et bois de chauffe) et de quelques produits non ligneux;

- 2- Les activités de chasse ne sont valorisées qu'à travers la production de viande de gibier, inscrite dans un sous-compte qu'elles partagent avec l'élevage et le miel;
- 3- La noix cajou est comptabilisée dans l'agriculture d'exportation;
- 4- l'huile de palme est comptabilisée dans la fabrication de corps gras alimentaires
- 5- la faune et les paysages naturels ne sont comptabilisés que par les recettes versées au trésor par la DPN
- 6- Aucun code ne prend en charge l'écotourisme.
- 7- Les plantations nouvelles des campagnes de reboisement sont occultées dans les comptes d'AFRISTAT

Par ailleurs, l'étude montre que la DPS éprouve de grandes difficultés à collecter les informations sur les ressources sauvages auprès des directions techniques nationales, lesquelles sont rarement à jour dans la publication des rapports périodiques.

Cependant, l'étude montre qu'à travers une série de consultations, il serait possible, grâce à la création d'un compte satellite, de donner une estimation acceptable de la contribution des ressources sauvage au produit intérieur brut du Sénégal. Un compte satellite est un compte qu'un État peut créer (en dehors de la nomenclature d'AFRISTAT) en rassemblant les produits et activités d'un même secteur ou sous-secteur de l'économie nationale.

Pour réaliser ce compte satellite, beaucoup d'informations doivent être fournies au travers de neuf études dont la conduite va impliquer le CSE, la DPS, la DEFCCS, la DPN et leurs partenaires. Ces études se présentent comme suit :

- a- Estimation du volume total de la production de noix d'anacarde et de pomme cajou au Sénégal
- b- Nature et volume des produits tirés des parcs nationaux au titre des droits d'usage
- c- Méthodologie d'estimation de la valeur économique des animaux des parcs nationaux et des paysages naturels
- d- Estimation de la contribution de l'amodiation de chasse dans l'économie nationale
- e- Estimation de la production de viande sauvage issue des activités de chasse
- f- Estimation de la valeur économique des produits de la pharmacopée au Sénégal
- g- Critères de définition des niveaux de taxes et redevances dans la gestion des ressources sauvages

- h- Analyse des contraintes du secteur privé dans la gestion des ressources sauvages
- i- Modalité d'élaboration d'un compte satellite sur les ressources sauvages

La conduite de ces études suppose l'établissement d'un protocole qui formalise la synergie d'action entre le CSE, la DPS, la DEFCCS et la DPN durant la seconde phase du projet « valeurs ». Ce protocole portera, entre autres, sur une exigence de participation structurée et systématique des parties contractantes sur un système de suivi unifié des ressources sauvages.

I- Introduction

Le projet « Valorisation des Espèces pour une Utilisation Durable des Ressources Sauvages », plus connu sous le nom de « **Projet VALEURS** », a été initié par Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN), avec l'appui de l'Ambassade des Pays-Bas à Dakar, en vue de promouvoir une utilisation durable des espèces sauvages de la flore, de la faune et des eaux continentales.

Au cours de la phase I du projet (1998-2002), les actions entreprises visaient surtout à développer une méthodologie pour déterminer la valeur économique des ressources sauvages. Ainsi, à travers des enquêtes et des études, le projet a collecté une foule d'informations portant essentiellement sur :

- la récolte, la distribution et la consommation en ressources sauvages
- la valeur nutritive des ressources sauvages
- la transformation des ressources sauvages
- la valeur économique des ressources sauvages
- les ressources sauvages et le genre etc.

Durant la phase II du projet (juillet 2005 - août 2008), il s'agira, conformément aux orientations du gouvernement en matière d'environnement et de lutte contre la pauvreté : (1) de mieux comprendre **la contribution des ressources sauvages à l'économie** nationale et le rôle que les ressources sauvages jouent dans la satisfaction des besoins des populations, notamment rurales, (2) d'**améliorer l'organisation institutionnelle** des structures nationales impliquées dans la production d'informations socio-économiques sur les ressources sauvages, (3) d'améliorer la prise en compte des informations socio-économiques sur les ménages et sur les ressources sauvages dans les processus **de formulation et de suivi-évaluation des politiques, programmes et projets**.

Ainsi, l'objectif poursuivi à travers cette étude est de jeter les bases d'un dispositif de suivi-évaluation de la gestion des ressources sauvages devant déboucher sur une synergie d'information entre les différentes institutions impliquées dans le suivi de la biodiversité au Sénégal.

C'est pourquoi, l'étude a été endossée par le Centre de Suivi Ecologique (CSE) promoteur, la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS), la Direction des Parcs Nationaux (DPN) et la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)

Après une présentation des institutions partenaires dans la gestion des ressources sauvages, l'étude a analysé leur système de suivi et montré les limites à combler. Ensuite, l'étude expose la place que les RS occupent dans le dispositif des comptes nationaux pour ensuite souligner les contraintes des options prises.

Enfin, l'étude débouche sur une série de consultations à mener afin de parfaire les mécanismes de suivi-évaluation des RS au Sénégal et d'assurer leur prise en compte dans l'estimation du produit intérieur brut par la DPS.

II- PROBLEMATIQUE

Si on définit les «**Ressources Sauvages**» comme l'ensemble des ressources végétales qui poussent naturellement (non plantées de main d'homme) et animales qui ne sont pas apprivoisées, on sait de façon empirique qu'elles occupent une place centrale dans la vie des populations. Elles sont importantes tant aux plans nutritionnel, socio-économique, écologique que culturel. Elles constituent la base alimentaire d'un grand nombre de ménages ruraux mais également assurent les revenus de milliers de producteurs, transporteurs, transformateurs etc. et de l'Etat à travers la perception de redevances, taxes et amendes.

Il faut cependant souligner que l'exploitation des ressources sauvages (RS) répond difficilement à des normes de durabilité dès que les populations sont confrontées à l'insécurité alimentaire, à l'instabilité politique ou à l'absence de consensus sur la gestion des ressources du milieu. Ainsi, face à la famine ou aux menaces de conflits, les ressources sauvages sont les premiers recours des populations¹. Et à ce titre, elles sont au cœur de la lutte pour la sécurité alimentaire et contre la pauvreté.

Pour autant et malheureusement, l'estimation du rôle réel des RS dans l'économie nationale reste un défi. Autrement dit, à travers la production (en biomasse) des RS, leurs fonctions de conservation et d'équilibre du milieu, leurs fonctions culturelles, récréatives et informationnelles, comment cerner, au niveau local et national, la richesse créée à partir des ressources sauvages ?

La pertinence de ce questionnement se perçoit dans la répartition des investissements au Sénégal. Si effectivement les RS couvrent une part importante des besoins de la population, il faudrait que les investissements qui leur sont destinés soient proportionnels à leur poids socio-économique.

III- OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif global de cette étude, compte tenu des acquis de la phase I du projet et des orientations de la phase II, **est la mise au point d'un dispositif de suivi-évaluation de l'exploitation des ressources sauvages qui permette leur valorisation réelle dans les comptes de l'économie nationale.**

Dans une première phase, il s'agira de camper le schéma général de collecte, et de traitement des données concernant les ressources sauvages, de la base (terrain) jusqu'à la DPS en passant par les structures déconcentrées et centrales des ministères techniques.

Ensuite, compte tenu des failles mises en évidence dans ce schéma, il faudra identifier des études complémentaires à conduire afin de disposer d'un cadre fiable qu'il faudra tester en 2006 et 2007 afin de corriger les données actuelles de la contribution du sous-secteur des ressources sauvages au PIB.

¹ On peut citer la coupe et la carbonisation des arbres dans la zone de Ndioum en période de soudure ou le rôle de l'anacardier et du bois d'œuvre dans la région de Ziguinchor en proie à l'insécurité.

IV- METHODOLOGIE

Pour mener à bien la consultation, plusieurs outils ont été utilisés allant de l'analyse des données secondaires aux visites de terrain en passant par des interviews semi-structurées des acteurs. La méthodologie adoptée se résume dans les étapes suivantes :

1- une présentation du niveau actuel de l'estimation des RS dans les comptes nationaux, plus précisément dans le produit intérieur brut (PIB);

2- les données et méthodes d'agrégation utilisées par la DPS dans l'estimation du poids des RS dans le PIB

3- une analyse du système de suivi des ressources sauvages dans les directions techniques (DEFCCS et DPN)

4- une analyse du dispositif de collecte à la base des données sur les RS

1- l'identification de nouvelles RS à intégrer dans le système de suivi.

2- La proposition de recherches complémentaires pour parfaire le système de collecte et de traitement des RS

Un élément important de la méthodologie a été la création d'une équipe pour visiter les sites formant l'échantillon de l'étude. Cette équipe, constituée du Consultant (Amsatou NIANG) de Mme Marème DIALLO (coordonnatrice du projet Valeur) de Mme Mame Siga DIA et Abou AW (agents de la DPS) a visité :

- la région de Saint-Louis (Parc National des Oiseaux du Djoudj et alentours)
- la région de Tambacounda (Parc National de Niokolo Koba et alentours)
- la région de Fatick (Parc National du Delta du Saloum et alentours)

L'objectif de ces visites de terrain était de partager, entre institutions et producteurs locaux, les perceptions des uns et des autres sur la nature et l'utilité des RS.

Durant ces visites, l'équipe a rencontré divers acteurs et inspecté plusieurs biotopes où prospère une diversité d'espèces végétales et fauniques, aquatiques et terrestres

V- PRINCIPAUX ACTEURS DE LA GESTION DES PRODUITS SAUVAGES

Selon le dispositif institutionnel du Sénégal, les missions régaliennes de sauvegarde des ressources sauvages sont confiées au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) à travers deux de ses principales structures : la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) et la Direction des Parcs Nationaux (DPN)

Sur le terrain, ces deux directions ont des partenaires dont le rôle sur la gestion des RS est capital. Enfin à la base, les populations constituent certainement les acteurs les plus importants.

5.1- La Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols

L'arrêté ministériel N° 10 621 du 17 septembre 1981 portant organisation de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) constitue le texte de

référence qui précise les missions et attributions de cette structure. Placé sous l'autorité du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, le service des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (SEFCCS) est chargé de la mise en œuvre de la politique forestière nationale et de l'exercice des prérogatives de l'Etat dans les domaines de la sylviculture et de l'aménagement des forêts, de la conservation des sols, de la gestion de la faune et de son habitat. En bref, la mission fondamentale du SEFCCS est de veiller, d'une part, à la conservation du potentiel forestier et des équilibres écologiques et, d'autre part, de garantir la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers, ligneux et non ligneux.

Au plan structurel, le Service forestier comprend une structure centrale, la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) située à Dakar dans le Parc Zoologique et Forestier de Hann, et des structures déconcentrées suivant le découpage administratif :

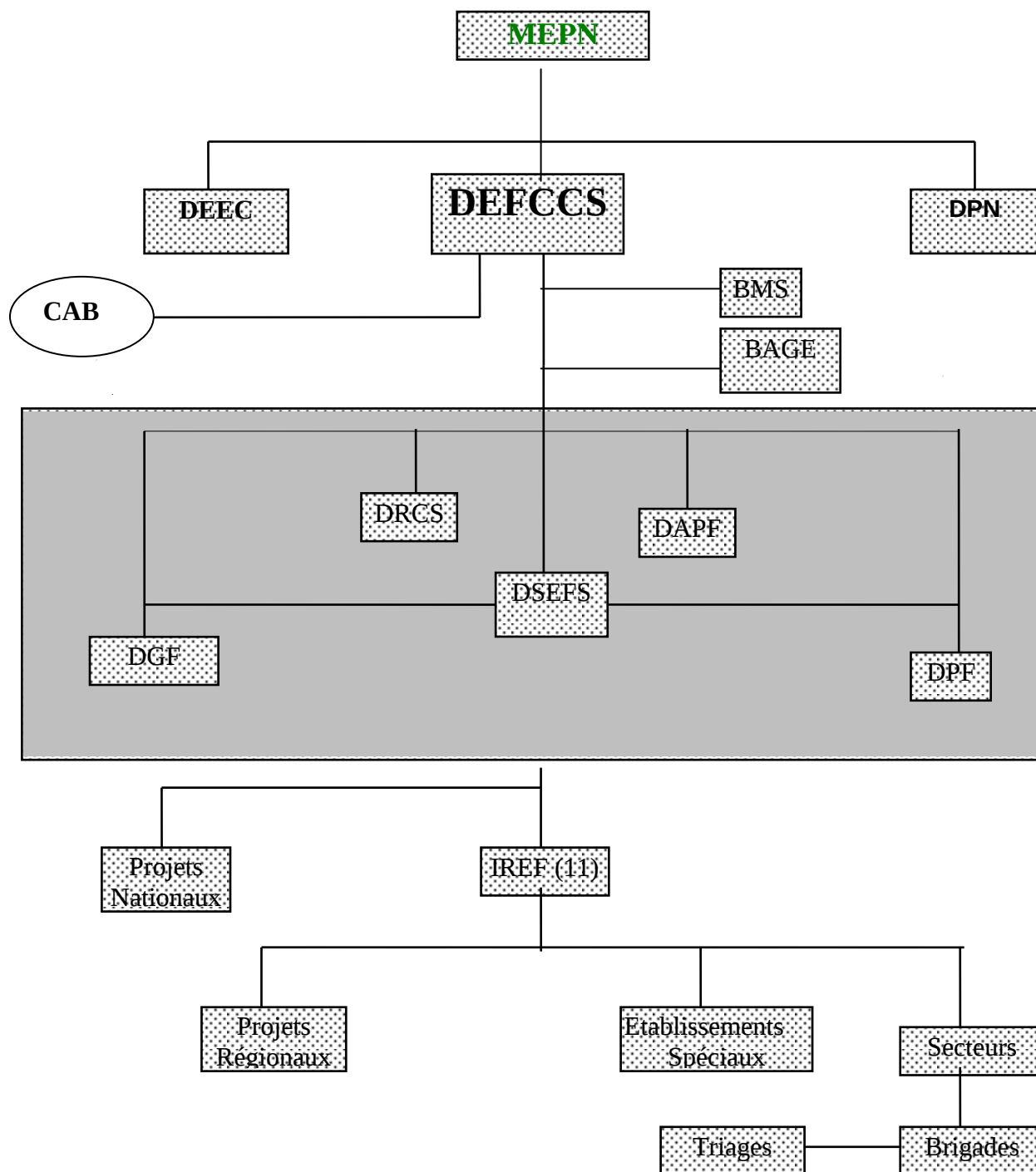
- niveau régional : inspection régionale des eaux et forêts (IREF);
- niveau départemental : secteur des eaux et forêts ;
- niveau arrondissement : brigade forestière ;
- niveau communauté rural : triage forestier.

Les activités de la DEFCCS sont réparties entre les cinq composantes suivantes :

- Aménagement et productions forestières ;
- Protection des forêts ;
- Gestion de la faune et des eaux continentales ;
- Reboisement et conservation des sols ;
- Suivi, évaluation, formation et sensibilisation.

Ces cinq composantes thématiques, qui regroupent les activités forestières, font, chacune, l'objet d'une division au sein de la DEFCCS.

F1- ORGANIGRAMME DEFCCS

Sigles :

BAGE :	Bureau de l'Administration générale et de l'Equipeement
BMS :	Bureau du Matériel de Sécurité
DEEC :	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DGF :	Division Gestion de la Faune
DAPF :	Division Aménagement et productions Forestières
DPF :	Division Protection des Forêts
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
DRCS :	Division Reboisement et Conservation des Sols
DSEFS :	Division Suivi Evaluation Formation Sensibilisation
IREF :	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
MEA :	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
CAB :	Cellule Appui budgétaire

A- Division aménagement et productions forestières (DAPF)

La DAPF est chargée de coordonner, au niveau national, l'élaboration et le suivi des plans d'aménagement et d'assurer la planification et le suivi des campagnes d'exploitation. Elle suit spécifiquement les aspects de la politique énergétique relative aux combustibles domestiques.

B- Division Reboisement et Conservation des Sols (DRCS)

La DRCS est chargée de coordonner, au niveau national, les actions de reboisement, d'enrichissement et de restauration des forêts et autres espaces ruraux ou urbains. Elle assure la planification et le suivi des campagnes et des actions de reboisement et de conservation des sols.

C- La Division de la Protection des Forêts (DPF)

La DPF est chargée de coordonner, au niveau national, l'application de la politique en matière de protection des forêts (lutte contre les feux de brousse et les agressions naturelles), de coordonner la planification et le suivi des campagnes de lutte contre les feux de brousse. En plus, elle est responsable du suivi de la protection entomologique et phytopathologique des formations forestières, du programme de prévention des diverses calamités (inondations, avancée de la mer, acidification et salinisation des sols)

D- Division Gestion de la Faune (DGF)

La politique appliquée dans ce domaine consiste en la conservation de la base des ressources de la faune et de leur habitat. Elle est ainsi chargée de veiller à la protection de la faune, contre la surexploitation (braconnage en particulier) et la destruction de son l'habitat, à la promotion du tourisme cynégétique et sur le commerce des animaux vivants (oiseaux de cage notamment) La division est chargée du suivi de la Convention de Washington (CITES)

E- Division Suivi, Evaluation, Formation et Sensibilisation (DSEFS)

La mission assignée à cette division est d'abord de tester tous «Approches et Procédés Nouveaux» et, ensuite, de constituer une banque de données en vue d'élaborer des références conceptuelles et techniques pour l'évaluation des programmes et projets de gestion du patrimoine forestier. A travers la formation / sensibilisation, il s'agit du renforcement des capacités d'intervention du personnel forestier grâce à des programmes de formation et de recyclage ciblés et de doter les populations des dispositions requises pour la conduite correcte et autonome des activités forestières relevant de leur compétence.

Pour les besoins du présent projet, les RS à étudier sont limitées aux principales espèces végétales, contingentées et non-contingentées, mentionnées dans le Décret n° 96-572 du 09/07/1996 (voir en annexe) et aux ressources fauniques objets de l'Arrêté fixant les modalités d'exercice de la chasse au titre de la saison cynégétique 2005/2006

Les ressources forestières dont l'exploitation est organisée par la DEFCCS sont composées de bois d'énergie, de bois d'œuvre et de service, de bois d'artisanat, de produits de cueillette qui servent d'aliments, de fourrage, d'huiles essentielles, de gommes, de résines, de latex, de produits pharmaceutiques, culturels et religieux (cultuels)

S'agissant de la faune, on compte essentiellement des oiseaux, des mammifères et des reptiles que l'on rencontre dans les zones amodiées.

5.2- La Direction des Parcs Nationaux (DPN)

Les parcs et réserves constituent des lieux de refuge privilégiés des animaux sauvages où ils font l'objet d'un tourisme de vision en nette expansion. A côté de ces parcs, la DPN a initié la création d'autres aires de protection comme les réserves communautaires de faune et les parcs animaliers.

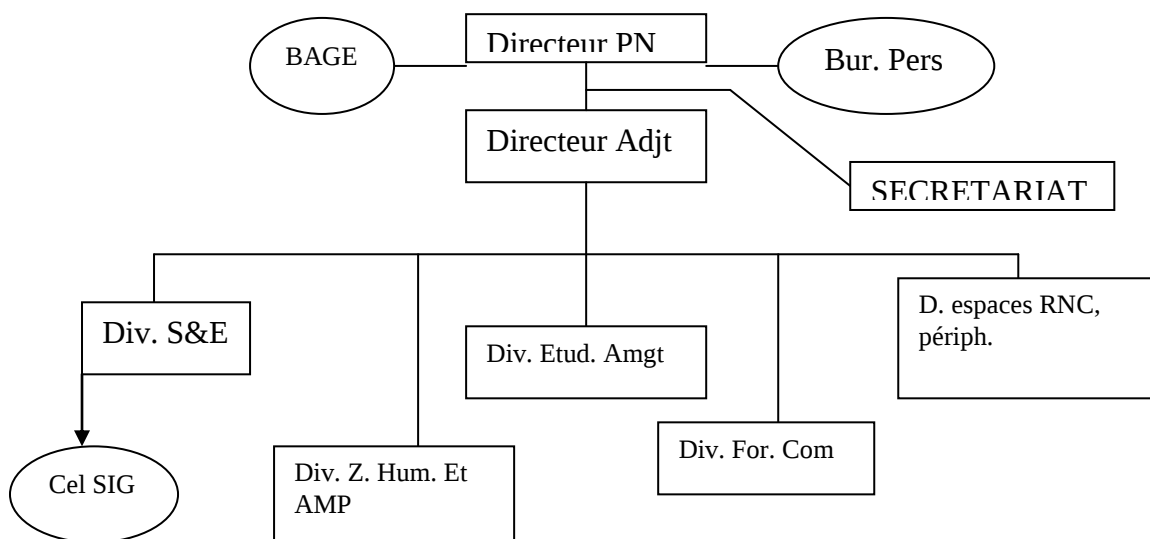


Figure 2 : Organigramme DPN (Source, DPN)

Nota bene

- Bur. Pers = Bureau du Personnel
- Div. S&E = Division Suivi Evaluation
- Cel SIG = Cellule Système d'Information Géographique
- Div. Etud. Amgt = Division Etude et Aménagement
- D. Espaces RNC, périph = Division Espaces, Réserve Naturelle Communautaire et Périphérie
- Div. Z. Hum. Et AMP = Division Zones Humides et Aires Marines Protégées
- Div. For. Com = Division Formation et Communication

La mission de la DPN comprend :

- L'identification, la création, la protection et la gestion des Aires Protégées,
- La mise en œuvre des conventions internationales relatives à une meilleure gestion de l'environnement,
- La consolidation et le renforcement des acquis de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur périphérie,
- La promotion des initiatives privées dans les activités relatives à la gestion et à la valorisation des aires protégées et de la biodiversité en général,
- Encourager la participation des populations locales dans les activités de conservation, de restauration et de valorisation du réseau des aires protégées,
- Développer la coopération sous-régionale par la création d'aires protégées transfrontalières et réserves de biosphère,
- Rehausser le taux de couverture des aires protégées de 8 à 12 % du territoire national conformément aux recommandations du congrès de Rio (1992)

Pour les besoins de la consultation, les études sont centrées sur les trois aires protégées que sont le Parc National du Niokolo-Koba (PNNK), le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) et le Parc National du Delta du Saloum (PNDS)

5.3- La Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)

La Direction de la Prévision et de la Statistique est chargée de:

- la collecte, de la centralisation, de l'établissement et de la diffusion des statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale et à l'appréciation des résultats de cette politique ;
- la coordination technique de l'appareil statistique national ;
- études et recherches sectorielles, macro-économiques et socio - démographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale;
- la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration ;
- la préparation et du suivi des programmes économiques et financiers de court terme, en relation avec d'autres services du Ministère de l'Économie et des Finances, d'autres ministères et organisations sous-régionales;
- la préparation de la note d'orientation du budget et du rapport économique et financier annexé à la loi des finances.

Au moment où se déroule cette étude, la DPS se prépare à une mutation vers une agence nationale. Avant cette opération, son organigramme comprend :

a- La Division des Études et des Projections Macro-économiques ;

Cette division est chargée de la conception et de la réalisation des travaux à finalité macro-économique relatifs à l'évolution à court terme. Elle conçoit, réalise et exploite des enquêtes nationales de conjoncture auprès des entreprises. Elle comprend.

- le bureau de la conjoncture ;
- le bureau des projections macro-économiques ;
- le bureau des études et des programmes.

b- La Division des Statistiques Économiques et de la Comptabilité Nationale ;

Cette division est chargée de l'élaboration des comptes de la nation, la gestion des répertoires d'entreprises et d'établissements, de la gestion de bases de données d'entreprises, du suivi de la production des entreprises, de l'élaboration des statistiques des prix, de la coordination des statistiques sur le système productif. Elle gère le centre unique de collecte de l'information (CUCI) et le centre national d'identification (CNI) Elle établit les statistiques du commerce extérieur et participe à l'élaboration de la balance des paiements. Elle compte comme structures :

- le bureau des entreprises et de la production industrielle ;
- le bureau des prix ;
- le bureau des échanges extérieurs ;
- le bureau de la comptabilité nationale.

c- La Division des Enquêtes Démographiques et Sociales

La Division des enquêtes démographiques et sociales est chargée de la conception et de l'exécution et de l'analyse des enquêtes et recensements démographiques et socio-économiques auprès des ménages.

- le bureau de suivi des conditions de vie des ménages ;

- le bureau des recensements et enquêtes démographiques;
- le bureau des études et statistiques sociales;
- le bureau du traitement de l'information.

d- La Division des Systèmes d'Information.

La Division des systèmes d'information est chargée de l'automatisation des procédures, de l'appui au traitement de données, de la formation et de l'assistance à l'utilisation de l'outil informatique, de l'administration des bases de données, de la gestion du réseau et du site Web.

- le bureau d'études, de développement et d'administration des bases de données;
- le bureau des réseaux et systèmes;
- le bureau d'appui au traitement de données.

Dans le cadre de la présente étude, la DPS est chargée de l'estimation de la valeur économique des RS à travers le PIB. Certes, elle reste tributaire du travail des directions techniques nationales qui doivent lui fournir les données à traiter. Mais, par le biais des enquêtes budget-consommation, la DPS arrive à une bonne estimation du volume de RS utilisées par les ménages (tableau 1) de même que les prix de référence des principaux produits sauvages consommés.

5.4- Les communautés rurales

Dans son élan de renforcement de la décentralisation, l'Etat a procédé, depuis le 1^{ier} Janvier 1997, au transfert de certaines compétences, dont la gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles, aux collectivités locales : Régions, Communes et Communautés rurales. Ainsi, les collectivités locales ont une grande responsabilité dans l'exploitation forestière (élaboration des plans d'aménagement des forêts à exploiter, distribution du quota aux niveaux national et régional, et octroi de l'autorisation de coupe aux exploitants) Concernant les amodiations du droit de chasse et les demandes de défrichement, elles ont la responsabilité des affectations de zone et des autorisations.

5.5- Les amodiataires

Les amodiataires jouent un grand rôle dans la gestion des RS., notamment par :

- le respect du cahier de charge qui définit les actions à mener vis à vis du gibier, de son habitat et des populations locales ;
- le convoi de touristes à qui des permis de chasse sont vendus selon les conditions de l'arrêté ministériel organisant la chasse
- le recrutement de guides, de pisteurs et autres personnels pour éclairer les actions des chasseurs

Durant les visites de terrain de cette mission, l'on a pu constater que les amodiataires financent de plus en plus des activités socio-économiques au détriment de l'aménagement du milieu (voir annexe 5) Cette attitude, dictée par la très forte demande sociale en besoins de tout genre, pose le problème de la conservation du milieu. Est-ce que les activités de chasse doivent financer des écoles, des centres de santé, des pistes de production, etc.

5.6- Les exploitants forestiers

Les exploitants forestiers, reconnus par l'Etat, sont organisés par catégorie de produits.

* **Les exploitants de charbon de bois** : étaient, en 2004, au nombre de 146 dont cinquante trois (53) GIE, quatre vingt cinq (85) coopératives et huit (08) sociétés.

* **Les exploitants occasionnels de charbon issu de défrichement** : Ce sont des individus généralement affectataires de nouvelles terres agricoles (par délibération du conseil rural) qui procèdent à des défrichements agricoles.

* **Les exploitants de bois d'artisanat**. Le bois d'artisanat regroupe les sujets morts des espèces partiellement ou non protégées dont les diamètres sont inférieurs au diamètre d'exploitabilité spécifié dans le décret fixant les taxes et redevances en matière d'exploitation forestière. On distingue les exploitants de bois d'artisanat de sculpture et les exploitants de bois d'artisanat de menuiserie

* **Les exploitants de bois d'œuvre** : Le quota du bois d'œuvre est passé de 2 185 pieds lors de la campagne 2003, toutes espèces confondues, à 1 710 pieds en 2004. Au niveau des organismes bénéficiaires on compte 13 scieries.

* **Les tradipraticiens** : qui utilisent les produits de la pharmacopée et dont le suivi est extrêmement difficile compte tenu du caractère parfois mystique de la médecine traditionnelle.

5.7- Les projets et ONG

Les projets, à cause de leurs moyens d'intervention, pèsent lourdement dans la gestion des RS. De l'aménagement du milieu naturel jusqu'à l'exploitation des produits sauvages, ils influencent les pratiques et la motivation des parties prenantes dans l'exploitation des RS. Dans les zones de haute biodiversité on peut citer parmi ces acteurs : le PROGEDE, PGIES, GIRMAC, Projet Mangrove JICA, l'UICN, Projet Biodiversité PNUD RIM/SEN, Wula Nafa.

5.8- Les populations

De tous les acteurs, les populations sont les plus actives et les plus déterminantes dans l'évolution de l'état des RS. Elles interviennent par le biais :

- des chefs de village : qui gèrent le système foncier traditionnel,
- des associations de producteurs : GIE, fédérations,
- des ménages : qui usent des droits d'usage pour accéder aux RS
- des délinquants : qui contournent les dispositions réglementaires dans l'exploitation des RS.

5.9- Les chercheurs

Ce sont des chercheurs professionnels qui travaillent sur des protocoles formels endossés par des structures universitaires ou autres centres de recherche. Ou bien, il s'agit d'étudiants qui conduisent des recherches dans le cadre de leur formation académique. Dans tous les cas, les chercheurs sont en permanence dans les zones de biodiversité où ils font avancer la science et les technologies dans la gestion durable des RS.

VI- LES SYSTEMES DE SUIVI DES PRODUITS SAUVAGES

6.1- A la Direction des Eaux et Forêts

La DEFCCS compte quatre divisions techniques et une division de Suivi, Evaluation, Formation et Sensibilisation (DSEFS) Parmi les quatre divisions techniques, trois font le suivi de la production des RS. Il s'agit :

- La Division Aménagement et productions forestières (DAPF) qui suit l'exploitation des produits forestiers
- La Division Gestion de la Faune (DGF) qui s'intéresse à la faune et son habitat
- La Division Reboisement et Conservation des Sols (DRCS) qui suit les statistiques en matière de reboisement

Toutes ces divisions centralisent les données des régions à travers des rapports de campagne (campagne d'exploitation forestière, campagne de chasse, campagne national de reboisement), des rapports trimestriels et des rapports annuels qui constituent les bilans de la mise en œuvre des plans de travail annuels (PTA) En plus, tout au long de l'année, ces divisions font des tournées de suivi sanctionnées par des rapports de mission.

Quant à la DSEFS, elle est chargée, chaque année, d'élaborer le Plan de Travail Annuel (PTA) de la DEFCCS (où sont consignées les activités de toutes les structures de la DEFCCS), de faire la synthèse des rapports trimestriels envoyés par les IREF et les divisions techniques et, en fin d'année, d'élaborer le rapport annuel de la direction.

D'autres documents de suivi sont à mentionner. Il s'agit :

- de l'Arrêté portant campagne d'exploitation forestière,
- de l'Arrêté fixant les modalités d'exercice de la chasse
- de la fiche de suivi hebdomadaire du quota
- de la fiche de suivi hebdomadaire des feux de brousse
- des rapports de bilan de campagne pour l'exploitation forestière et pour la campagne cynégétique

En définitive, on peut affirmer que le système de suivi des RS à la DEFCCS est relativement complet. Néanmoins, il faut déplorer les retards apportés dans la reprographie et la diffusion des rapports annuels. Par exemple, depuis l'an 2000, les rapports annuels de la DEFCCS² ne sont pas diffusés.

En outre, en faisant une comparaison entre les chiffres des divisions et ceux des IREF, il n'est pas rare de voir des disparités sur les données agrégées. C'est à cause de ce problème qu'il faut être très attentif sur la nature des documents où sont tirées les données que l'on manipule.

6.2- A la Direction des Parcs Nationaux

A la DPN, le système de suivi comprend des rapports mensuels envoyés par tous les conservateurs de parcs de dont le canevas est le suivant :

- 1- Introduction
- 2- Personnel

² Cependant, leur format numérique existe à la DSEFS

- 3- Equipements et infrastructures
- 4- Situation des crédits
- 5- Aménagement
- 6- Suivi écologique
- 7- Tourisme (visites)
- 8- Information, Education et Communication
- 9- Recherche scientifique
- 10- Visite de personnalités

Les rapports mensuels ne font pas l'objet de rapport de synthèse au niveau central. Néanmoins, les recettes sont cumulées dans des tableaux récapitulatifs en recettes des visites et recettes contentieuses.

En matière d'évaluation, la DPN procède chaque année au décompte de l'avifaune (mois de janvier) pour le PNOD, PNDS, PNBC (kalissaye) En plus, le dénombrement de la grande et moyenne faune se faisait au PNNK, entre 1991 et 1998.

Il faut noter, cependant, que la biodiversité végétale des parcs ne fait pas l'objet d'un suivi. De même, les droits d'usage des habitants riverains des parcs, bien que variés et importants en volume, ne sont pas comptabilisés.

6.3- A la Direction de la Prévision et de la Statistique

Au Sénégal, le PIB d'une année est toujours estimé à l'année $n+1$. La DPS estime les données sur les RS par deux voies : les rapports des directions techniques (DDT) et les enquêtes de budget/consommation (DBC) Les données envoyées à la DPS par les directions techniques sont imputées à la DSECN qui les transmet, pour traitement, au Bureau de la Comptabilité Nationale (BCN)

Durant la consultation, on a pu mesurer combien la DPS avait du mal à collecter les données des directions techniques. Du côté de la DPN, aucune donnée n'est transmise. Côté DEFCCS, le circuit de transmission est quasiment informel. Etant donné que le rapport annuel de la direction n'est pas publié depuis 2000, c'est un agent du Bureau Suivi-Evaluation (BSE) qui collecte des données au niveau des divisions pour les amener lui-même à la DPS.

Dans un autre schéma, aussi fréquent que le précédent, c'est un agent de la DPS qui se rend à la DEFCCS, dans les locaux des divisions techniques, pour transcrire des données ou faire des photocopies de certaines pages de rapports-bilans de campagne ou bilan du PTA.

Ces deux démarches, tout à fait informelles, ne garantissent aucune fiabilité des données collectées. En plus, elles sont une des causes des nombreuses disparités constatées dans les statistiques sur les RS.

Sous un autre angle, la DPS conduit aussi des enquêtes de budget/consommation. Il s'agit ici de mener des enquêtes auprès des ménages sur la consommation de tel produit et, ensuite, sur la base d'un mécanisme d'extrapolation, estimer la production nationale de ce produit compte tenu des importations, des exportations, de la consommation intermédiaire et des stocks.

A cause du nombre élevé de produits suivis, la banque de données de la DPS sur les RS est un véritable labyrinthe qu'il n'est pas possible d'exploiter sans l'appui d'un agent expérimenté. D'ailleurs, c'est au prix d'un effort de recherche soutenu que le chef du BCN a

pu sortir les chiffres du tableau n°1 (Données sur les produits sauvages, collectées par la DPS)

Ces données sont incomplètes par rapport à la période de l'étude souhaitée (2000-2004) Mais cela dénote des difficultés évoquées ci-dessus en plus d'une certaine prudence que la DPS observe dans la transmission des données économiques du pays³.

Pour compléter l'estimation du PIB, il faut calculer les prix à la consommation des produits sauvages. A cet effet, des enquêtes sont menées auprès des ménages. C'est en ce moment que des corrections sont apportées, par exemple, sur le poids réel vendu (les sachets de 1 kg de charbon font parfois moins de 800g) et sur la nature réelle des produits (distinguer les fruits secs des fruits humides)...L'annexe 6 présente des tableaux sur les prix à la consommation de certaines RS.

³ Le chef de la BCN a, plusieurs fois, répété, durant la mission, que certaines données étaient confidentielles.

Tableaux n°1 : Données sur les produits sauvages collectées par la DPS

NATURE PRODUIT	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	UNITE
Charbon de bois	162 270	1 355 956	1 141 150	830 285	953 557	660 211	760 997	741 512	685 899	712 649	Quintaux
Bois de chauffe	73 498	58 963	70 608	61 536	83 001	130 081	152 147	139 411	110 109	113 412	Stères
Bois d'œuvre	2 127	3 286	2 033	1 196	1 946	1 734	2 625	2 727	2 834	2 944	Pieds
Bois d'œuvre	3 191	4 929	3 050	1 794	2 919	2 601	3 938	4 091	4 251	4 416	Mètre cube
Crinting	35 166	23 043	21 965	40 480	51 750	53 650	70 000	80 422	3	22 424	Panneaux
Tiges de bambou	50 060	26 560	21 290	4 200	32 300	35 000	50 600	46 766	28 117	18 530	Tige
Gomme m'bepp	1 423 074	1 499 905	139 550	930 170	1 850 430	1 909 844	1 112 176	962 368	818 294	334 170	Kg
Gomme arabique	840 144	208 672	206 805	89 724	645 020	484 045	254 553	119 536	111 703	75 995	Kg
Huile de palme	210 890	180 286	150 350	212 649	180 593	300 933	383 178	344 874	301 916	290 754	Litres
Vin de palme	20 758	53 054	35 450	25 773	23 545	264 059	295 021	10 550	13 077	12 325	Litres
Pain de singe	19 780	60 320	28 410	442 421	430 819	517 170	532 833	1 561 120	1 033 401	1 074 186	Kg
Tamarin	18 650	51 400	30 405	53 247	60 341	83 137	168 389	84 521	123 759	89 121	Kg
Madd	20 630	18 900	30 750	376 429	226 150	445 603	48 974	399 802	513 911	455 896	Kg
Ditakh	50 450	60 045	80 045	90 076	1 630	167 619	134 677	9 857	29 454	152 560	Kg
Nété	32 150	20 450	51 136	51 315	20 495	60 490	184 125	66 420	98 716	41 086	Kg
Nététou	150 660	180 150	225 650	226 763	165 469	180 784	257	232 280	243 144	221 399	Kg
Palmiste	1 002 729	2 551 866	6 102	6 304	2 455	336 292	70 996	49 347	9 465	36 867	Kg
Balais	302 589	251 969	250 640	226 012	190 496	258 228	92 584	258 092	180 154	207 882	Unité
Diembés	510	650 510	1 320	1 460	1 215	1 295	1 405	9 125	11 024	8 455	Unité
Feuilles diverses	90 983	109 507	104 510	71 736	73 287	71 146	115 648	123 745	2 245 449	142 454	Kg
Ecorces /Racines	66 099	61 058	55 310	22 423	50 455	126 727	207 153	77 136	49 861	60 315	Kg

Source: DPS, 2006

VII- CONTRIBUTION DES PRODUITS SAUVAGES AU PIB

7.1- Présentation des données officielles

7.1.1- Cadre réglementaire

Les ressources sauvages suivies par les directions techniques nationales sont présentes dans les comptes nationaux de façon dispersée selon la nomenclature observée par les pays membres d'AFRISTAT.

L'AFRISTAT, qui est un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne, est une organisation internationale créée le 21 septembre 1993 à Abidjan par un traité signé par 14 pays africains membres de la Zone Franc: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Après adhésion de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie en avril 1998, de la Guinée en septembre 2000, et du Cap Vert en septembre 2002, le nombre des Etats membres est actuellement de 18.

La mission de AFRISTAT est de conseiller les Instituts Nationaux de Statistique des Etats membres et de soutenir leurs actions. Elle dispose, en outre, de pouvoirs réglementaires dans le domaine de l'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques. Cette dynamique d'intégration est mise en oeuvre par AFRISTAT à travers les opérations d'appui à la collecte, au traitement de l'information statistique et aux analyses et synthèses économiques.

Afin d'harmoniser les comptes de l'économie dans les pays membres, AFRISTAT a défini deux nomenclatures :

La NAEMA = nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT

La NOPEMA= nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT

Au Sénégal, ces deux nomenclatures ont été adaptées pour donner NAEMAS et NOPEMAS.

7.1.2- Les ressources sauvages dans la comptabilité nationale

Il faut, d'emblée, souligner que les RS, telles que citées dans les arrêtés portant campagne d'exploitation forestière et modalité d'exercice de la chasse, sont réparties dans plusieurs comptes et sous-comptes de NAEMAS et NOPEMAS. Ainsi, nous avons :

- a- La noix cajou comptabilisée à **Agriculture Industrielle ou d'exportation (020)**
- b- Le miel et la chasse (compris comme production de viande de gibier) comptabilisés à **Elevage et chasse (030)**
- c- Les produits de l'exploitation forestière : bois de grume (bois d'œuvre et de service), bois de chauffe et charbon de bois, comptabilisés à **Sylviculture, Exploitation Forestière, Activités annexes (040)**; de même que les produits de cueillette : gommés naturels, noix palmiste, vin de palme, pain de singe, autres produits et services ;
- d- Huile de palme comptabilisée à **Fabrication de corps gras alimentaires (080)**

En bref, voilà comment les RS sont réparties dans plusieurs lignes du PIB. Et ce qui ressort comme PIB du sous-secteur forestier ne représente que la contribution de la ligne « Sylviculture, Exploitation Forestière, Activités annexes », code 40.

Tableau n°2 : Nomenclature des NAEMAS (activités) et des NOPEMAS (produits)

Code NAEMAS: (Activités)	Codes NOPEMAS	Produits
010 : Agriculture vivrière	010010	Céréales : blé, maïs, riz paddy, mil-sorgho, fonio, autres céréales
	010020	Tubercules : manioc, patate douce, autres tubercules
	010030	Légumes : Plantes et fleurs ; Fruits et épices
020 : Agriculture industrielle ou d'exportation	020010	Plantes oléagineuses (sauf graines de coton) : arachide-coque ; autres produits agricoles oléagineux
	020020	Coton graine :
	020030	Tout produit agricole destiné à l'industrie ou à l'exportation : tomate, canne à sucre, tabac, noix de cajou , services annexes à l'agriculture
030 : Elevage et chasse	030010	Produits de l'élevage de bovins, ovins, caprins et autres animaux, le miel , et le lait brut
	030020	Produits de l'élevage de volailles : volaille traditionnelle, volaille moderne. Production d'œufs
	030030	Produits de la chasse : le gibier
040 : Sylviculture, Exploitation forestière, Activités annexes	040010	Produits de l'exploitation forestière : bois de grume (y compris bois d'œuvre et bois de service) ; bois de chauffe ; charbon de bois.
	040020	Produits de la cueillette et services forestiers : gomme naturelle, noix de palmiste, vin de palme, pain de singe, autres produits et services forestiers
050 :	PM	Pêche
060 :	PM	Activités extractives
070 :	PM	Abattage, transformation et conservation de viande, de poissons, crustacés et mollusques
080 : fabrications de corps gras alimentaires		Huile brute d'arachide et d'autres végétaux, huile raffinée végétale (arachide, coton, colza), tourteau, huile de palme , autres corps gras alimentaire
090	PM	Travail de grains, fabrication de produits amylacés et d'aliments pour animaux
100	PM	Fabrication de produits alimentaires à base de céréales
110		Fabrication de sucre, transformation de cacao et du café, confiserie
120	PM	Fabrication de produits alimentaires NCA
130		fabrication de boissons
140		Fabrication de produits à base de tabac

150	PM	Egrenage de coton et fabrication de textile
160	PM	Fabrication de cuir : fabrication d'articles de voyages ; chaussures
170	PM	travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie
180	PM	fabrication de papier, carton, édition, imprimerie
190	PM	raffinage pétrole, cokéfaction, industrie nucléaire
200 : Fabrication de produits chimiques	200010	Produits chimiques de base : acide phosphorique, produits azotés et engrais, gaz industriel, colorants, pigments et agents tannants , autres produits chimiques de base
	200020	Produits pharmaceutiques y compris ceux de la pharmacopée traditionnelle
	200030	Savons, parfums, produits d'entretien, glycérine, parfum, produits de toilette
	200040	Peintures et vernis
	200050	Autres produits chimiques nca, produits agrochimiques
210	PM	fabrication de produits en caoutchouc ou en plastique
220	PM	fabrication de verre, poterie et matériaux de construction
230	PM	Métallurgie, fonderie, fabrication d'ouvrages en métaux
240	PM	Fabrication de machines et de matériaux divers
250	PM	Fabrication d'équipements, d'appareils radios, télévisions, communication et instruments médicaux
260	PM	Construction de matériaux de transports
270	PM	Fabrication de mobilier, fabrication NCA, récupération
280	PM	Electricité, gaz et eau
290	PM	Construction
300	PM	Commerce
310	PM	Service de réparation
320	PM	Services d'hébergement et de restauration
330	PM	Transports et communications
340	PM	Postes et télécommunication
350	PM	services financiers
360	PM	Activités immobilières sur biens propres
370	PM	Activités des services aux entreprises
380	PM	Activités d'administrations publiques
390	PM	éducation et formation
400	PM	Santé et action sociale
410	PM	Activités à caractère collectif ou personnel
420	PM	Production imputée de services bancaires
430	PM	Correction territoriale

Source : MEF/DPS : Compte nationaux du Sénégal, 1980-2003, volume 1 : résultats ; avril 2005

Si on se réfère aux données de la DPS (1980-2003), le PIB du code 040 se présente comme mentionné dans le tableau suivant :

Tableau n°3 : PIB du secteur forestier selon la NOPEMAS

Sylviculture, Exploitation forestière, Activités annexes	1999	2000	2001	2002	2003
1- Taux de croissance des volumes du PIB	2.5%	1.3%	1.7%	2.5%	2.0%
2- Taux de croissance des prix du PIB	1.1%	7.7%	2.1%	4.7%	3.9%
3- Contributions à la croissance du PIB	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
4- PIB (en milliards aux prix courants)	23	25	26	28	29
5- PIB (en milliards au prix constant 1999)	23	23	23	24	24
6- Structure du PIB (en % du PIB prix courants)	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%
7- Structure du PIB (en % du PIB prix constant 99)	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%

Source : MEF/DPS, Comptes nationaux du Sénégal, 1980-2003

7.2- Analyse des méthodes d'estimation du PIB

La conduite de l'étude a connu deux contraintes majeures. D'abord, les données disponibles à la DPS ne couvrent pas la période de l'étude (2000-2004). La série des données sur la production des RS s'arrête en 1999⁴, les prix à la consommation ne sont valables que pour la période 2000-2005. Ensuite, certaines données ont un caractère confidentiel, donc hors de portée des consultants plus ou moins indépendants. C'est pourquoi, malgré la grande sollicitude des agents du BCN, il n'a pas été possible d'accéder à certaines données (les prix de référence de tous les produits contingentés), ni aux formules de calcul de certains agrégats⁵ (comme la matrice d'extrapolation nationale). Ainsi, même disposant des données des tableaux 3 et 4, il est impossible de vérifier la valeur du PIB telle qu'elle figure au tableau 2.

Tableau n° 4: Bilan 1, campagne exploitation forestière

	Charbon (quintaux)			Bois d'œuvre (pieds)			B, arti, menuiserie (pieds)		
	Quota	Exploité	%	Quota	Exploité	%	Quota	Exploité	%
2000	781100	468 176	59,94	3 321	1 335	40,20	790	630	79,74684
2001	651800	482 793	74,07	1 232	1 076	87,34	520	173	33,26923
2002	510 000	332 504	65,20	1 370	955	69,71	520	228	43,84615
2003	503 900	488 898	97,02	2 185	1 095	50,11	650	177	27,23077
2004	500 000	483 016	96,60	1 710	1 058	61,87	520	328	63,07692

Source : Rapports DEFCCS

Tableau n°5 : Bilan 2, campagne exploitation forestière

	Pirogues (unité)			B, arti, sculpture (stère)			Panneaux crinting (unité)			Tiges Bambou (unité)		
	Quota	Exploité	%	Quota	Exploité	%	Quota	Exploité	%	Quota	Exploité	%
2000	100	79	79	50 000	15 210	30,42	60 000	35 057	58,43	30 000	1 250	4,17
2001	100	58	58	50 000	30 390	60,78	35 000	34 925	99,79	5 000	600	12
2002	100	61	61	50 000	40 830	81,66	35 000	28 670	81,91	5 000	200	4
2003	150	75	50	50 000	49 030	98,06	35 000	33 800	96,57	5 000	300	6
2004	100	99	99	50 000	49 646	99,29	35 000	34 993	99,98	5 000	1 140	22,8

Source : Rapports DEFCCS

⁴ Les données du tableau 1 n'ont été agrégées par le BCN que pour les besoins de cette étude.

⁵ Voilà une raison suffisante qui fait de la DPS un partenaire obligé dans la conduite du projet « Valeurs »

En outre, concernant les produits forestiers non ligneux, il y a une certaine disparité entre les données de la DPS (obtenues de la Division Aménagement et Productions forestières / DEFCCS) et les données figurant dans la base de données de cette même division. C'est sûrement les sources de transcription des données qui varient au cours de l'année. En effet, les données d'un rapport de campagne d'exploitation forestière (par exemple) peuvent être revues et corrigées dans le rapport annuel compte tenu d'opérations menées hors quota ou d'informations nouvelles venant des régions.

Par ailleurs, il faudrait maîtriser la nature des produits de sorte à pouvoir distinguer la production d'une ressource et celles de ses produits dérivés (Par exemple au tableau 1, entre Néré et Nététou ou entre tiges de bambou et Crinting)

Tableau n°6 : Produits forestiers non ligneux de la base de données DEFCCS

Produits (en kg)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nep-Nep	2645	2470	4110	1100	1320	4415	7010	8480
Jujube	88425	102089	178153	203440	323152	235829	752135	758857
Tamarin	84521	123759	89103	59303	172942	88324	199470	164113
Pain de singe	1562170	1033401	1074186	1396515	2019225	2552588	3278815	2740918
Soump	6266	9868	13269	6212	119530	19518	59258	80348
Néré	66420	98716	44336	47576	12193	131870	123939	159 927
Nététou	232239	190877	221399	265583	972336	479191	628013	551572
Leug	17477	50180	7263	16600	20920	20120	5070	3535
Ditakh	9857	29454	152020	91018	389189	362427	324813	526243
Madd	417712	513911	455129	592787	904798	1165152	1191182	1391824
Palmiste	49347	9465	36867	13978	463218	585268	2368	1123
fruit rônier	1105	2030	740	2356	157811	1640	4208	970
Kougham	66988	52267	9652	28891	61222	170284	206809	608990
Solom	75089	38039	85840	95054	43890	174507	58475	215531
Danq	584334	141695	30055	24668	36680	44760	48646	12246
Toll	13625	13838	26572	109125	172130	411262	140955	219969
Alom	3515	640	1150	520	2220		150	
Gingembre	1055	915	605	825	10762	27488	50091	57465
Piment noir	58585	78113	26371	16364	51521	82734	118195	140447
Diguidie	40832	65066	57030	117411	100195	128033	71106	116253
Gowé	58433	3200	63095	50003	41321	44655	65988	65973
Gomme Mbep	962368	818294	342272	657002	1313545	1189356	810614	795108
Gomme Arabique	119536	111703	75995	128225	166927	52365	40554	86194

Source : base de données DAPF/DEFCCS

En définitive, une analyse objective de la gestion des données sur les RS, aux fins d'estimer leur contribution au PIB, aboutit aux remarques suivantes :

1. Le mode de transmission des données entre les directions techniques nationales (DEFCCS et DPN) et la DPS est quasiment informel et anachronique face aux possibilités actuelles en informatique. La transmission des données ne se fait pas de direction à direction selon une quelconque correspondance officielle.
2. Le souci de protéger les informations d'ordre économique, quoique légitime, ne devrait pas empêcher que les directions techniques nationales et la DPS s'accordent sur la gamme des produits à intégrer dans le calcul des comptes nationaux et sur les modes de collecte et de traitement des données.
3. Une démarche doit être entreprise pour une amélioration des nomenclatures de AFRISTAT visant à regrouper et à prendre en compte de nouveaux produits dans les comptes nationaux. A cet égard, les produits écotouristiques doivent être intégrés dans la comptabilité nationale. Ensuite, sur la base d'enquêtes et d'une comptabilité analytique fine, il serait possible et très utile de dresser la liste des paramètres sur lesquels on doit agir pour assurer la durabilité de la biodiversité sauvage.

VIII- AMELIORATION DU DISPOSITIF DE SUIVI DES PRODUITS SAUVAGES

Face aux constats du chapitre précédent, il paraît évident que la gestion des informations sur les ressources sauvages doit être revue. D'une part, le dispositif de suivi de ces ressources par les institutions habilitées doit être amélioré et, d'autre part, il faut élargir la gamme des produits sauvages.

8.1- Affinement de la base de données des directions techniques

- 1- Durant la seconde phase du projet « Valeurs », un protocole doit lier la DPS, la DEFCCS et la DPN⁶ sur le mode de suivi des données des produits déjà intégrés dans l'estimation du PIB. Ce protocole va permettre d'harmoniser les divers systèmes de suivi de sorte à éliminer toute forme de contradiction dans les statistiques officielles sur les RS.
- 2- La DPN doit intégrer dans son système de suivi « **la biodiversité végétale** » des parcs nationaux parallèlement au suivi de la faune. Il lui sera facile de disposer de placettes dans le noyau des parcs et de suivre l'évolution de la biodiversité végétale.
- 3- Le système de Suivi-évaluation de la DPN doit comprendre **des rapports annuels de bilan** qui font la synthèse de l'ensemble des activités de l'année écoulée. En plus de tous les paramètres indiqués dans le canevas de suivi, il faudrait y ajouter une analyse des tendances écologiques parallèlement aux tendances financières et économiques.
- 4- Les données des directions techniques envoyées à la DPS doivent, autant que possible, être à jour de **l'année n-1**. Elles doivent faire l'objet de rapports spécifiques envoyés par les directeurs nationaux selon des canaux officiels.

8.2- Intégration de nouvelles données

- 5- La DEFCCS doit intégrer **la noix cajou** dans le suivi de la campagne d'exploitation forestière. Moins que de taxer le produit, il s'agit d'en suivre la production et les circuits de commercialisation par l'instauration d'un permis de circulation gratuit.

⁶ Durant la conduite de la consultation, des protocoles ont été établis selon le sens de la recommandation.

Tableau n°7: Les abattages de faune en 2004

DESIGNATION	Kolda	Fatick	Kaolack	Thiès	Dakar	Louga	StLouis	Tamba	Total
GIBIER D'EAU									
Oie de Gambie	41					2	50	2	95
Oie d'Egypte						3	11		14
Sarcelle d'été							2 427		2 427
Dendrocygne veuf							306	3	309
Dendrocygne fauve	1						690		691
Canard pillé							81		81
Canard siffleur							56		56
Canard souchet							87		87
Barge à queue noire							22		22
Bécasse							438		438
Bécasseux							13		13
Chevalier							243		243
Total	42					5	4 424	5	4 476
PETITE CHASSE									
Phacochère	102	7	9				50	296	464
Lièvre	44	12	12	10		1	73	17	169
Ganga	2 245	211	806				2 313	3 519	9 094
Caille	11	33					411	69	524
Pigeon ronier	788	579	744	16				221	2 348
Tourterelle à collier		2 379	6 166			33	2 182	9 427	20 187
Tourterelle des bois	13 372	860					4 039	5 892	24 163
Tourterelle maillée	3 764	1 212					2 619	5 375	12 970
Tourterelle vineuse	125							3 765	3 890
Tourterelle pleureuse	83							255	338
Tourterelle du cap	437	305					551	3 884	5 177
Pintade	300	127	477					475	1 379
Francolin	5 609	914	1 000					12 894	20 417
Poule de roche	16	54				4	4	19	97
Pigeon noir		54					13		67
Pigeon local		1 360							1 360
Pigeon vert	1 635	223				6	174		2 038
Pigeon de guinée	1 038	124							1 162
Allouette							46		46
Tourterelle turque							1 145		1 145
Total	29 569	8 454	9 214	26		44	13 620	46 108	107 035
GRANDE CHASSE									
Hippotrague								6	6
Guib harnaché								4	4
Bubale								1	1
Céphalophe								3	3
Total								14	14
Total général	29 611	8 454	9 214	26		49	18 044	18 058	111 525
Rappel 02-03	30 057		18 880				8 746	47 482	105 165

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

6- **Estimation de la viande de gibier** : Selon la nomenclature officielle, la chasse est comptabilisée dans le code 30 de NOPEMAS à côté de l'élevage et du miel, mais

uniquement comme activité de production de viande. Or, les données sur la viande de gibier, figurant dans les comptes de la DPS, sont issues d'enquêtes de consommation (menées en 1992, revues en 2001)⁷ Il faudrait comparer ces données avec celles obtenues à partir des abattages de la chasse (voir tableau 9) en affectant un poids moyen de viande par type d'animal abattu.

Tableau n° 8: Le plan de tir 2004 (Falémé)

ESPECES	Quota	Réalisé	Reste	Taux exécuté
Buffle	5	0	5	0%
Bubale	5	1	4	20%
Céphalophe	5	3	2	60%
Guib harnaché	6	4	2	67%
Hippotrague	6	6	0	100%
Ourébi	4	0	4	0%
Redunca	2	0	2	0%
Total	33	14	19	35,28%

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

Tableau n°9- Evolution des prélèvements de faune

Espèces Années	Canards	Francolins	Pintade s	Ganga s	Colombidés	phacochères
97/98	9 163	21 147	561	6 759	52 720	376
98/99	4 356	20 043	559	8 080	61 662	548
99/00	1 603	17 484	1 020	5 622	55 768	310
00/01	747	20 339	1 396	5 184	41 924	399
01/02	415	24 766	1 619	6 346	57 964	493
02/03	1 729	26.432	1 489	10 014	61 638	572
02/04	3 760	20.417	1 379	9 094	69 073	464

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

Tableau n°10- Evolution du plan de tir

ESPECES	98/99		99/00		00/01		01/02		02/03		03/04	
	Quota	Exéc.	Quota	Exéc.	Quota	Exéc.	Quota	Exéc.	Quota	Exéc.	Quota	Exéc.
Lion	04	02	00	00	00	00	00	00	00	00	00	-
Hippotrague	04	04	04	03	08	07	06	04	05	03	06	06
Buffle	04	01	04	00	08	00	06	04	05	00	05	00
Bubale	04	01	04	00	08	02	06	01	06	06	05	01
Guib h.	08	02	08	03	08	06	06	06	05	04	06	04
Ourébi	05	01	05	00	07	02	05	01	04	02	04	00
Céphalophe	07	03	07	03	07	07	05	04	06	05	05	03
Redunca	00	00	00	00	03	02	02	00	02	01	02	00
Taux exécution	38,88%		25%		63,42%		55,55%		63,63%		35,28	

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

- 7- **Estimation de la valeur des oiseaux exportés** : la question des oiseaux exportés constitue un cas singulier. Les oiseaux, produits sur le territoire national, ne sont pas destinés à la consommation interne mais à l'exportation selon le quota alloué annuellement par la CITES. Peut-on estimer la valeur économique de ces oiseaux sur

⁷ Ces renseignements proviennent du bureau de la comptabilité nationale

la base du marché international ? Quelle est la DAP de leurs acquéreurs à l'extérieur ?
Sur la base de ces paramètres quel devrait être le niveau des taxes d'exportation ?

Tableau n° 11 : Les exportations aviaires en 2003

Nom commun	Nom scientifique	Annexe	Quota	Quantité exploitée
cou coupé	Amadina fasciata	III	80 000	32 040
ventre orange	Amandava subflava	III	15 000	14 790
Pigeon de guinée	Columba guinea	III	5 000	670
Queue de vinaigre	Estrilda caerulescens	III	25 000	15 070
Cordon bleu	Estrilda bengala	III	80 000	45 650
Joue orange	Estrilda melpoda	III	32 000	23 330
Bec de corail	Estrilda Trogodytes	III	60 000	25 550
Monseigneur	Euplectes hordeaceus	III	3 000	300
Veuve à dos d'or	Euplectes macrurus	III	20 000	0
Ignicolore	Euplectes orix	III	20 000	6 750
Vorabé	Euplectes afer	III	30 000	9 200
Amarante	Lagonosticta senegala	III	25 000	18 700
Bec d'argent	Lonchura cantans	III	25 000	13 830
Nonette	Lonchura culcullata	III	16 000	5 130
Tourterelle du cap	Oena capensis	III	15 000	7 770
Tisserin gendarme	Ploceus culcullatus	III	15 000	9 215
Tisserin minule	Ploceus luteolus	III	5 000	1 930
Tisserin à tête noire	Ploceus melanocephalus	III	20 000	3 700
Tisserin masqué	Ploceus vitellinus	III	7 000	1 090
Youyou	Poicephalus senegalus	II	16 000	6 023
Perruche à collier	Psittacula krameri	III	15 000	4 796
Diamant aurore	Pytelia phoenicoptera	III	6 000	2 650
Chanteur d'afrique	Serinus leucopygius	III	30 000	13 190
Sérin de mozambique	Serinus mozambicus	III	100 000	51 550
Tourterelle maillée	Streptopelia senegalensis	III	10 000	2 046
Pigeon vert	Treron walia	III	2 000	346
Émerauldine à bec noir	Turtur abyssinicus	III	3 000	600
Combassou	Vidua chalybeata	III	20 000	5 350
Veuve dominicaine	Vidua macrura	III	8 000	4 265
Veuve à collier	Vidua orientalis	III	15 000	5 685
Total			723 000	331 216

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

Tableau n° 12 : Evolution des exportations aviaires

	Quota	Exécution	Taux
2000	913 000	266 403	29
2001	913 000	340 637	37,3
2002	723 000	226 952	31,39
2003	723 000	316 023	43,7
2004	723 000	331 216	45,81
Moyenne	799 000	296 246,2	37,44

Source : Rapports DGF / DEFCCS

Le graphique illustre l'évolution des exportations aviaires de 2000 à 2004. L'axe vertical représente les quantités (0 à 1 000 000) et l'axe horizontal les années. Trois séries sont tracées : le Quota (ligne bleue avec losanges), l'Exécution (ligne rose avec carrés) et le Taux (ligne jaune avec triangles). Le Quota est constant à 913 000 jusqu'en 2001, puis diminue à 723 000. L'Exécution varie entre 226 952 (2002) et 340 637 (2001). Le Taux est très faible, oscillant entre 29% et 45,81%.

De façon générale, les activités de chasse sont faiblement prises en compte dans les comptes nationaux. Certes, les recettes (domaniales et contentieuses) sont versées au

trésor. Cependant, comme cela a été décrit sur le terrain, pourquoi le niveau des taxes et redevance n'est pas revu à la hausse compte tenu de l'afflux annuel des touristes ? Quelle est la DAP en taxe des acteurs de la chasse ?

Tableau n°13 : niveau des taxes d'abattage

Nature	Prix unitaire	Observations
4) Taxes abattage		
1er phaco	15 000	Que représente 15 000 F dans la valeur d'un phacochère ?
2ème phaco	20 000	
Buffle	200 000	Quel serait le coût d'acquisition d'un buffle sur le marché international ?
Hippotrague	200 000	Idem
Ourébi	40 000	
Guib harnaché	60 000	A combien les individuels sont prêts à payer pour disposer d'un Guib harnaché ?
Redunca	60 000	
Céphalophe	40 000	
Cynocéphale	10 000	

Source : extrait rapport 2003 Division chasse IREF Tambacounda

Tableau n°14: Evolution des permis de chasse

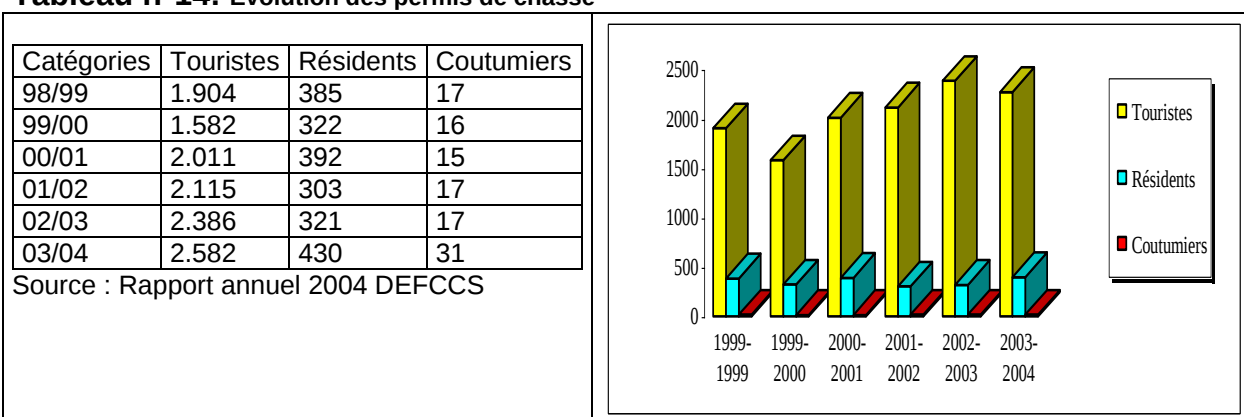


Tableau n° 15: Evolution du nombre de chasseurs

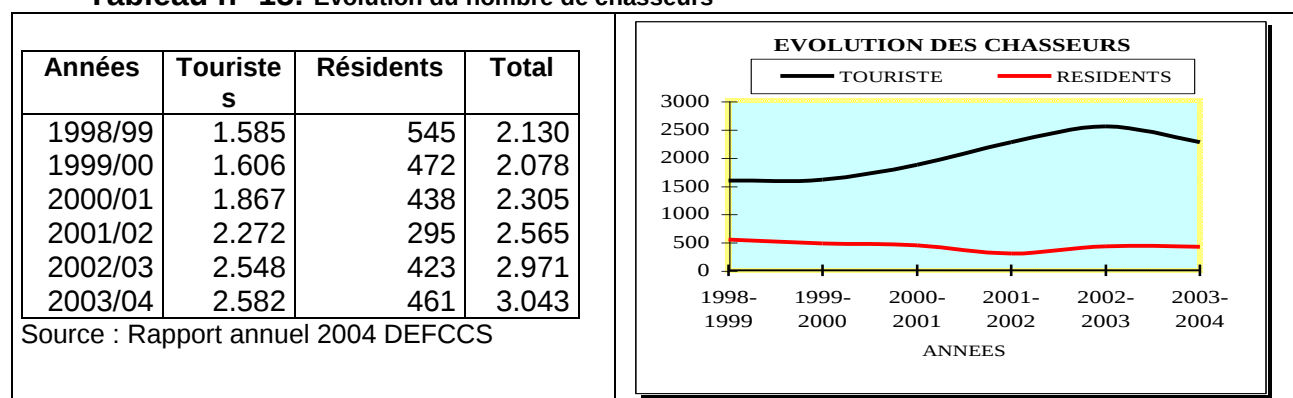
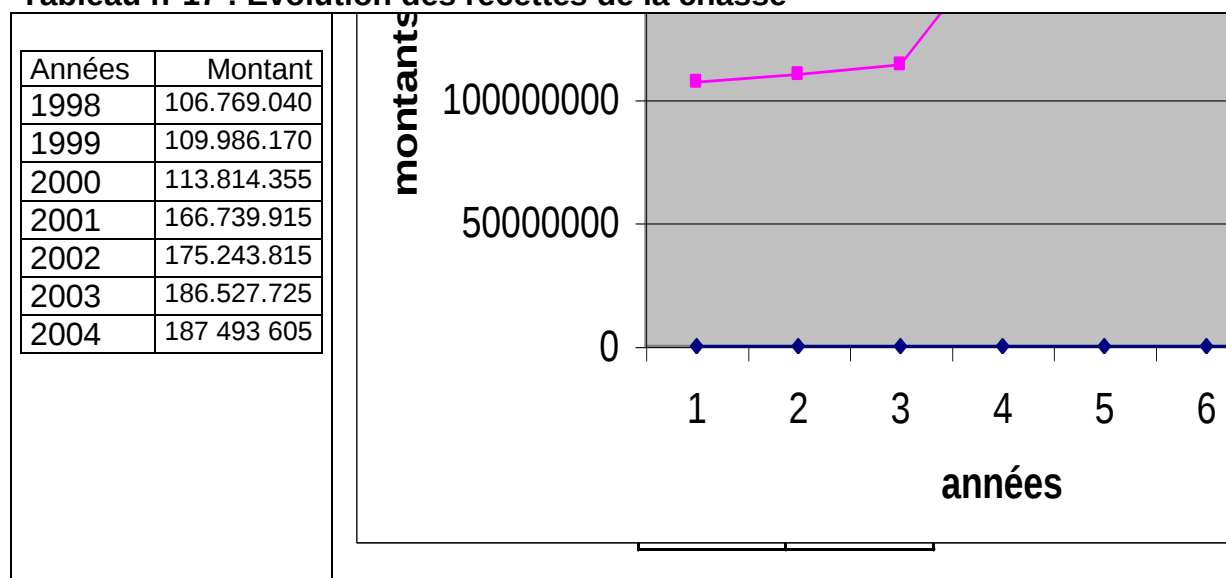


Tableau n° 16 : Total des recettes de la chasse (en 2004)

REGIONS	St louis	Tamba	Kolda	Fatick	Kaolack	Louga	Dakar	Thiès	Total
Petite chasse									
Coutumier	12000	24000	3000	24000	18000	3000	3000	6 000	93 000
Rési/Touristes	3270000	11745000	11970000	2925000	4270000	15000	3700000	405 000	38 300 000
Gibier d'eau									
Rési/Touristes	3675000	150000	1280000	210000			2700000		8 015 000
Grande chasse									
Rési/Touristes		10255000	9570000				270000		20 095 000
Taxe phacochère	750000	5535000	4800000	105000	180000		690000	15 000	12 075 000
Taxe abattage		1660000							1 660 000
Taxe séjour		686000							686 000
Attest° pisteur	280000	1350000	840000	130000	400000				3 000 000
Attestation ramasseur		120000			80000		70000		270 000
Attestation collecteur							1125000		1 125 000
Permis oisellerie							2 590 000		2 590 000
Produit artisanal							1125000		1 125 000
Licences	2700000	6300000	3900000	2100000	2700000				17 700 000
Taxes amodiation	5248040	35000000	18310875	7035000	11043690				76 637 605
Total domanial	15935040	72825000	50673875	12529000	18691690	18000	12273000	426 000	183 371 605
Contentieux		100000	500000		1910000	12000	100000	1500000	4 122 000
Total général	15935040	72925000	51173875	12529000	20601690	30000	12373000	1926000	187 493 605

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

Tableau n°17 : Evolution des recettes de la chasse

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

En cumulant les recettes de l'exploitation forestière (bois, et produits non ligneux) plus les recettes de la chasse, on arrive à des montants qui dépassent le milliard et demi par an (tableau n° 18)

Tableau n° 18: Evolution des recettes forestières (exploitation forestière et chasse)

Année	Domaniales	Contentieuses	Total
1993	668 403 460	45 009 005	713 412 465
1994	796 910 380	49 582 150	846 492 530
1995	651 413 210	55 868 655	707 281 865
1996	878 719 435	47 120 025	925 839 460
1997	1 092 744 135	84 988 580	1 177 732 715
1998	839 583 420	53 259 735	892 843 155
1999	701 157 000	96 507 315	797 664 315
2000	1 144 339 890	127 634 785	1 271 974 675
2001	1 215 163 010	166 678 345	1 381 841 355
2002	1 173 745 075	177 291 355	1 351 036 430
2003	1 370 895 925	237 390 290	1 608 286 215
2004	1 392 853 065	131 202 270	1 524 055 335

Source : Base de données DAPF/DEFCCS

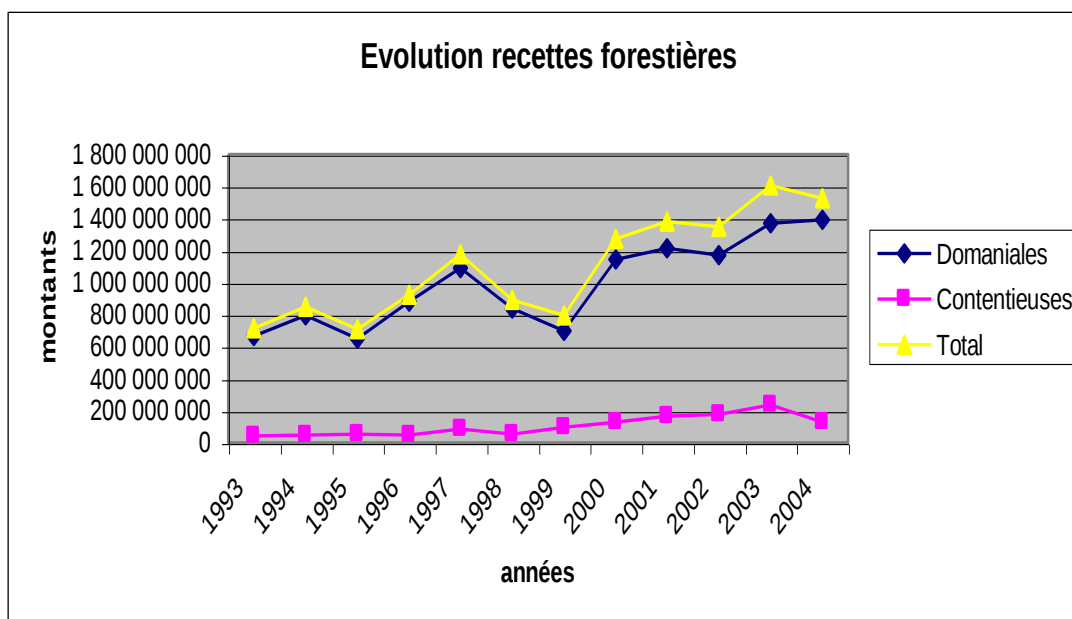


Figure n° 3: Evolution des recettes forestières

- 8- **L'exploitation dans les parcs nationaux pour droits d'usage** : les droits d'usage sont les prélèvements que les populations riveraines font dans les parcs pour satisfaire leurs besoins d'autoconsommation. Et les quantités permises ne doivent en aucun cas perturber l'équilibre du milieu. Cependant, dans les faits, certains prélèvements, au titre de droits d'usage, sont destinés à la commercialisation : typha, perles et *Sporobolus robustus* dans le parc national des oiseaux du Djoudj ; tiges d'*Andropogons gayanus*, amas coquillier, paille, bois de chauffe, huître et poisson dans le parc national du Delta du Saloum ; bambou, paille, miel, poisson, bois de service dans le parc national de Niokolo Koba. En attendant, peut être, la redéfinition

de ce qu'est le droit d'usage, il serait utile d'enregistrer tous les prélèvements autorisés et ceux frauduleux et en faire la comptabilité périodiquement.

- 9- **La production de la pharmacopée** : La pharmacopée rentre, en général, dans les prélèvements pour droit d'usage. Si les prélèvements visent une partie de la dépouille des animaux, la pharmacopée entraîne souvent l'abattage des animaux par braconnage. La place de la pharmacopée dans les ménages sénégalais et les flux commerciaux qu'elle entretient justifient largement qu'on en fasse un suivi particulier afin d'en mesurer les retombées économiques. Dans les comptes nationaux, un code est prévu pour la pharmacopée. Mais dans le système de suivi des directions techniques, telle rubrique n'existe pas. Il est évident que l'une des difficultés est de définir ce qu'est un produit de la pharmacopée. Dans le suivi de la DAPF/DEFCCS, les feuilles, écorces, racines, tubercules etc. sont mentionnés sans référence au vocable « pharmacopée »
- 10- **La production écotouristique** : Les produits écotouristiques sauvages doivent faire l'objet d'un traitement particulier dans l'estimation du PIB. Par produits écotouristiques sauvages⁸, il faut comprendre les animaux sauvages et les paysages naturels exotiques attrayants pour des visiteurs. De production immatérielle, ils drainent des milliers de visiteurs par an et entretiennent une chaîne de professions du fin fond des parcs nationaux aux hôtels des grandes villes. Les promoteurs du campement de Ndiagabar au Djoudj ont affirmé, durant la mission, que l'arrivée des touristes coïncide chaque année avec celle des oiseaux, notamment les pélicans et les Flamands roses. Et précisent-ils, si, pour une raison quelconque, les oiseaux attendus ne viennent pas, les touristes écourtent leur séjour et l'année suivante leur nombre diminue. Et le départ des touristes entraîne aussitôt la fermeture de l'auberge.
- 11- Dans le PNNK, le conservateur a identifié quatre facteurs qui conditionnent la venue des touristes : les animaux, les paysages naturels, les ethnies et la quiétude. Bien mieux, il est établi que certains animaux, comme le damalisque, attirent les touristes plus que d'autres. Ainsi, sur la base d'enquêtes, on pourrait établir la liste des animaux les plus déterminants dans le nombre et la durée de séjour des visiteurs.
- 12- Par extrapolation, on pourrait même définir **une unité de compte écotouristique** applicable aux animaux, aux sites et aux ethnies et, ainsi, donner une valeur écotouristique à chaque parc du Sénégal, public comme privé.
- 13- La notion de **valeur écotouristique** doit être développée dans les comptes d'AFRISTAT car le tourisme de vision entretient une dynamique socio-économique en nette expansion au Sénégal eu égard à l'accroissement des zones protégées.

⁸ Pour la distinction avec des sites écotouristiques urbains (modèle Gorée)

Patrimoine des aires protégées du Sénégal

Parc national du Niokolo-koba : PNNK (913 000 ha), créé en 1954, conservatoire *in situ* de biodiversité végétale et animale le plus significatif du pays ; classé Site du Patrimoine Mondial et Réserve de Biosphère (UNESCO) et objet de coopération transfrontière avec la Guinée (Niokolo-Badiar).

Parc national du Delta du Saloum : PNDS (76000 ha), créé en 1976, peuplement de mangrove le plus significatif, les pêcheries les plus productives, le témoin de la forêt sèche la plus septentrionale d'Afrique de l'Ouest, site de ponte des tortues de mer et abrite le site de reproduction de la plus grande colonie nicheuse du monde de sternes caspienne (*Sterna caspia*) et royale (*Sterna maxima*) ; il est classé Zone Humide d'Importance Internationale par la Convention de Ramsar, Réserve de Biosphère (UNESCO) et est l'objet d'une coopération transfrontière avec la Gambie (Niumi-Saloum).

Parc National de Basse Casamance : PNBC (5000 ha), représentant de la mince bande de forêt guinéenne qui caractérisait l'extrême Sud-Ouest du pays, abrite une faune et une flore spécifiques richement diversifiées.

Parc national des oiseaux du Djoudj : PNOD (16 000 ha), écosystème deltaïque témoin des paysages naturels et culturels et de la biodiversité de la basse vallée du fleuve Sénégal ; un des plus grands sites mondiaux d'hivernage de l'avifaune migratrice du Paléarctique Occidental ; classé site du Patrimoine Mondial (UNESCO), Zone Humide d'Importance Internationale (Ramsar) et est l'objet d'une coopération transfrontière avec la Mauritanie (Djoudj-Diawling)

Parc national des Iles de la Madeleine : PNIM (450 ha), écosystème insulaire et marin unique sur les 700 km de côte que possède le Sénégal, site sacré encore vénéré par les populations autochtones du Cap-vert, abrite une flore spectaculaire et une faune sous-marine riche et variée, site de reproduction d'espèces comme les poulpes et les mérous et un des trois sites connus de reproduction du phaéton éthéré (*Phaeton ethereus*), emblème du Parc.

Parc national de la Langue de Barbarie : PNLB (2000 ha), créé en 1976, préserve la biodiversité caractéristique de l'écosystème de l'embouchure du fleuve Sénégal, écotone entre les milieux marins et fluviaux et lacustres, préserve la langue de sable qui sert de lieu de ponte des tortues de mer, plus d'une dizaine d'espèces d'oiseaux de mer se succèdent pendant toute l'année sur l'îlot.

Réserves naturelles du Sénégal

Réserve de faune du Ferlo Nord : RFFN (487 000 ha), confiée à la DPN en décembre 1996, premières opérations de réintroduction de la faune préexistante effectuées en février 2003 à partir des populations de gazelles (*Gazella dama mhor* et *Oryx algazel*) en semi-captivité à la Réserve de Faune de Guembeul.

Réserve ornithologique Kalissaye : ROK (16 ha), créée en 1978, est constituée d'une mosaïque d'îlots sableux instables qui forment des sites de ponte des tortues de mer, des oiseaux de mer et d'eau, etc.

Réserve spéciale de faune de Guembeul : RSFG (720 ha), créée en 1983, a une vocation de centre d'élevage en semi-captivité de la faune sahélienne en vue de sa réintroduction dans ses milieux d'origine ; à cause des importantes colonies d'oiseaux migrateurs accueillies par son plan d'eau, dont 1/10 de la population mondiale d'avocette (*Recurvirostra avocetta*), le site est classé Zone Humide d'Importance Internationale (Ramsar)

Réserve spéciale de faune de Ndiaël : administrée par la DEFCCS, les drains qui alimentaient son important réseau hydrographique sont obstrués par les aménagements hydro-agricoles de la vallée du Sénégal, et cela malgré son statut de Site Ramsar depuis 1977 ; toutes les initiatives pour sa remise en eau sont demeurées vaines depuis 10 ans

Réserve naturelle de Poponguine : RNP (1009 ha), site très dégradé au moment de son classement en 1986, cadre d'expérimentation de la gestion participative et intégrée d'une aire protégée dans son environnement socio-écologique ambiant, baptisée sous le concept *Espace Naturel Communautaire* (ENC) ; dynamique de développement qui a engendré la création de la première *Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone* (RNICS), après restauration des

peuplements de mangrove.

Réserve cynégétique de Maka-Diama : administrée par la DEFCCS, elle est une composante naturelle de l'entité socio-écologique transfrontière qui se développe autour du PNOD (Sénégal) et du Parc National du Diawling (Mauritanie)

Réserve spéciale de Noflaye : bien que de dimension très réduite cette réserve préserve des éléments significatifs de la flore caractéristique de l'éco-région des Niayes ; elle est actuellement confiée en co-gestion avec un consortium d'organisations, entre autres, la FRD (Fondation Rurale pour le Développement) et la SAPTOM qui en ont fait un « village des tortues »

Ecosystèmes fluviaux et lacustres : Fleuve Gambie ; Fleuve Sénégal ; Fleuve Casamance ; Lac de Guiers ; Lac Rose ; etc.

14- Les nouvelles plantations : Chaque année, le Sénégal organise une campagne nationale de reboisement à l'issue de laquelle des milliers de plants sont mis en terre. Ces plants, dont la production, le transport et la plantation coûtent des milliards ne sont pas comptabilisés dans le PIB. Devrait-on comptabiliser les plants issus des pépinières (colonne 2 du tableau 19) ou les plants ayant survécu après l'hivernage (taux de reprise) ou les plants ayant traversé la saison sèche (taux de survie) ou les plants debout sur le terrain après trois ans (taux de réussite) ? En tout état de cause, voilà une production qui contribue, à moyen et long terme, aux productions forestières, à la productivité des systèmes de production (agricoles et pastoraux), à la stabilité des écosystèmes et, pour tout dire, aux performances du secteur primaire.

Tableau n° 19: Récapitulation des campagnes de reboisement

Année	Nombre de pépinières	Production de plants	Plantations massives (ha)	Plantations linéaires (km)	Plantations CRS/DRS (ha)	Distribution individuelle
1994	Nd	8 855 371	5 370	2 470	4 577	1 270 819
1995	Nd	8 222 960	4 503	2 754	4 219	804 653
1996	Nd	7 916 691	4 472	2 372	4 335	876 177
1997	Nd	6 767 169	4 258	2 106	3 009	912 342
1998	Nd	5 761 201	3 828	1 831	3 447	1 694 967
1999	3 018	12 839 137	10 640	2 452	3 752	857 889
2000	1 612	16 485 285	10 170	3 662	3 518	549 325
2001	3 705	32 559 863	9 676	4 477	7 418	9 166 302
2002	3 878	30 559 202	9 557	2 712	9 462	9 365 998
2003	3 526	28 586 228	14 008	2 713	8 087	7 819 186
Total		158 553 107	76 482	27 549	51 824	33 317 658
Moyenne		15 855 310	7 648	2 754	5 182	3 331 765

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

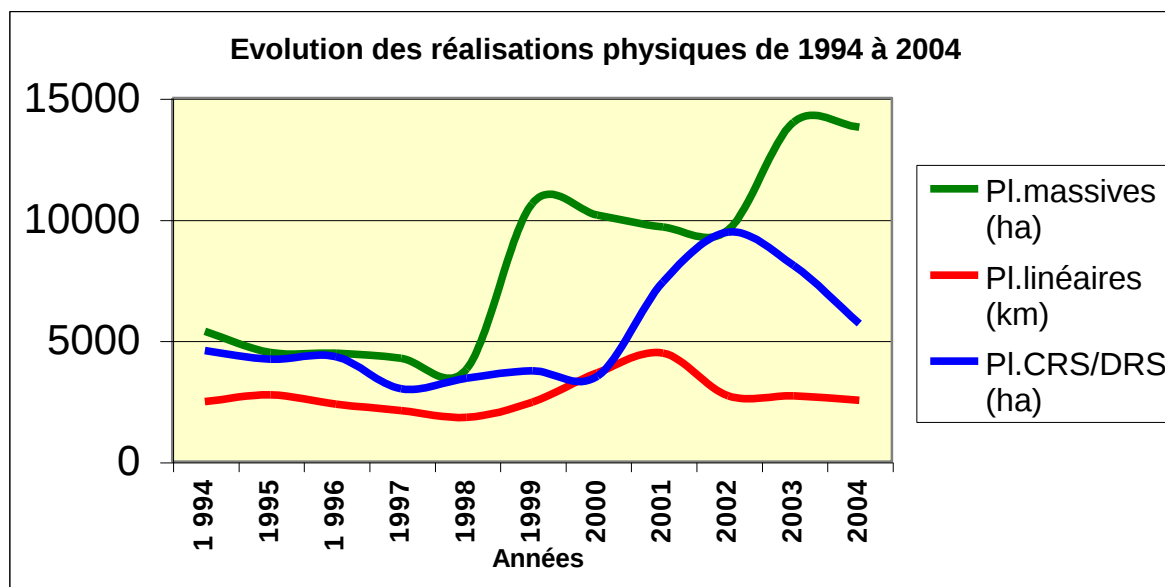


Figure 4: Évolution des campagnes de reboisement

15- L'appui des amodiataires au développement local : depuis quelques années on assiste à un phénomène croissant que constitue la participation des amodiataires aux activités de développement des terroirs, plus que ne le prévoient les cahiers de charge. Ces appuis, destinés aux communautés rurales et aux villageois qui vivent autour des zones amodiées, méritent d'être estimés. Selon les amodiataires rencontrés durant la consultation, cette tendance a pris de l'ampleur depuis que le service forestier a exigé des amodiataires qu'ils présentent des plans de travail annuel (PTA) en concertation avec les présidents de communauté rurale. C'est lors de cet exercice, qui a lieu avant le 15 décembre de chaque année, que les populations formulent des demandes d'ordre social que les amodiataires satisfont autant que possible, au détriment des aménagements que prévoient les cahiers de charge. En résumé, c'est comme si, ne pouvant pas accéder aux redevances et taxes pour le droit de chasse⁹, les populations ont trouvé une autre voie pour profiter du patrimoine cynégétique de leur milieu.

IX- ETUDES COMPLEMENTAIRES A MENER

Au terme de l'analyse du cadre institutionnel, technique, social, financier, économique et culturel qui régit la gestion des ressources sauvages, il convient de souligner qu'une dynamique est créée autour de la valorisation de ces ressources dans les comptes nationaux.

En dépit des efforts louables que la DPS mène pour maîtriser davantage les productions sur les RS, il est clair que les statistiques sur les produits qu'elle suit doivent être améliorées. En outre, bon nombre de produits appartenant aux ressources sauvages ne font pas l'objet de suivi. Et en cela, on peut affirmer que tout le potentiel économique des ressources sauvages est faiblement traduit dans les comptes nationaux. Ce défi doit être relevé par la DPS, les directions techniques nationales mais également par AFRISTAT.

Pour compléter la gamme des produits à intégrer dans l'estimation du PIB des RS, un certain nombre d'études doivent être faites durant la seconde phase du projet « Valeurs »

⁹ Comme le demandent les présidents de communautés rurales (voir Evaluation de la gestion des compétences transférées aux collectivités locales CAB Fall et Al, DEFCCS, 2002)

Tableau n°20 : Liste des études complémentaires

N°	Intitulé	Problématique	Objectifs	Résultats attendus
01	Estimation du volume total de la production de noix d'anacarde et de pomme cajou au Sénégal	L'anacardier fait partie des premières espèces plantées par le service forestier dans sa lutte contre la désertification. Cependant, la noix d'anacarde, qui rapporte beaucoup aux populations, ne fait pas partie des produits contingentés. Sa circulation est totalement libre, ne faisant même pas l'objet de permis. Ainsi, malgré l'existence de milliers de GIE d'anacarde, notamment dans les régions de Fatick, Kaolack, Tambacounda et Kolda, la quantité réelle produite en noix d'anacarde et en pomme cajou est inconnue.	Par des méthodes d'enquêtes appropriées, estimer la quantité annuelle moyenne de noix d'anacarde produite au Sénégal ainsi que sa valeur marchande. L'étude fera ressortir les principaux axes de commercialisation de la noix d'anacarde, la variation des prix de son marché de même que les productions et formes d'utilisation de la pomme cajou.	• les surfaces plantées au Sénégal en anacardier sont estimées • la productivité des plantations est analysée selon les zones et l'origine des semences • les quantités produites en noix d'anacarde et pomme cajou sont estimées, • les prix du marché des noix et pomme cajou sont analysés • les courbes de rentabilité des plantations d'anacarde sont établies • la carte des flux de la noix d'anacarde est établie
02	Nature et volume des produits tirés des parcs nationaux au titre des droits d'usage	Les produits exploités dans les parcs au titre des droits d'usage sont assez variés et importants en volume. Même si, en général, la faune en est exclue, ils ne sont pas exclusivement destinés à l'autoconsommation. Il s'agit, dans le PNOD : du typha, de perles, du <i>Sporobolus robustus</i> (natte), de la paille (fourrage), du bois de chauffe, des poissons. Dans le PNNK : bambou, bois mort, paille (chaume), poissons, plantes médicinales. Dans le PNDS : huîtres, tiges d' <i>Andropogon gayanus</i> (natte), amas coquilliers, bois de chauffe, poisson, etc. Les revenus monétaires tirés de cette exploitation assurent-ils la durabilité de la conservation des parcs (les populations se soucient de préserver une source de revenus) ou menacent-ils leur existence ? La protection intégrale des parcs, contre toute forme d'exploitation, est-elle une alternative soutenable ?	A travers l'analyse de la nature et du volume des produits exploités dans les parcs au titre de droit d'usage, il s'agit d'en étudier la destinée (consommés ou vendus) et leurs impacts quant à la durabilité de la gestion des parcs nationaux.	• Les produits exploités dans les parcs nationaux au titre de droit d'usage sont répertoriés et estimés en volume et valeur marchande. • Les fonctions sociales de cette exploitation sont cernées • Une nouvelle conception de la gestion des droits d'usages est formulée tenant compte de la commercialisation des produits visés (typha, huître, <i>Andropogon</i> etc.)

03	Méthodologie d'estimation de la valeur économique des animaux des parcs nationaux et des paysages naturels	Dans le PNOD, la corrélation est établie entre la période d'apparition des animaux (notamment les pélicans), la venue des touristes et l'ouverture du restaurant Diagabar ainsi que la boutique artisanale du GIE des femmes. Dans la PNNK, la baisse de l'effectif de certains animaux entraîne celle des entrées de touristes. Dès lors, il est établi une relation de cause à effet entre nombre et beauté des animaux, nombre de touristes, activités socioéconomiques locales. Comment, dans ce contexte, évaluer la valeur économique des animaux sauvages ? Peut-on calculer la disposition à payer des touristes pour voir tel ou tel animal ? Quels sont les paramètres du milieu qui attirent le plus les visiteurs : l'état physique des animaux ? ou leurs mouvements ? les paysages ? les populations locales ? etc. Le rapport entre le montant des visites, généré par un animal, et la valeur de sa dépouille donne-t-il une idée sur sa valeur écotouristique ?	Développement d'une méthodologie d'estimation de la valeur économique des animaux sauvages. .	• la valeur économique des principaux animaux sauvages des parcs nationaux du Sénégal est estimée • la valeur de chaque parc national du Sénégal est estimée compte tenu de la saisonnalité de la présence des animaux dans leur milieu naturel • afin d'accroître la valeur économique de chaque parc, un plan d'investissement est défini portant sur le milieu et les animaux
04	Estimation de la contribution de l'amodiation de chasse dans l'économie nationale	La location du droit de chasse permet à des amodiataires de mener une série d'activités de développement ayant des effets sur le tourisme, la gestion du milieu naturel (cahiers de charges), la gestion des terroirs, l'hôtellerie, la production de viande, la création d'emplois etc. Toutes ces activités sont possibles à cause de la chasse. Or la dégradation continue des zones amodiées, entraînant le recul de la faune, pourrait avoir des conséquences socio-économiques graves.	L'objectif de cette étude est d'estimer la contribution réelle et potentielle de l'amodiation à l'économie nationale sous réserve de la levée des contraintes qui la traverse.	• les flux financiers générés par l'amodiation sont estimés • les emplois directs de l'amodiation sont calculés, les emplois indirects estimés • les contraintes à l'amodiation sont identifiées et des solutions pratiques proposées

05	Estimation de la production de viande sauvage issue des activités de chasse	Selon la nomenclature officielle, la chasse est comptabilisée avec l'élevage dans le code 030 de NAEMAS comme activité de production de viande. Or, pour bon nombre de musulmans, la viande de certains animaux sauvages n'est pas licite (phacochère). Néanmoins, il existe des filières de viande sauvage qui sont gérées de façon informelle. Aussi, est-il difficile aujourd'hui d'estimer le poids réel de la production de viande sauvage dans les économies locales et nationales. Une maîtrise des sources et techniques de production de viande pourrait aider à structurer cette filière et réduire ainsi le braconnage.	Estimation, avec le maximum de précision, de la production annuelle moyenne de viande sauvage au Sénégal et en analyser les effets économiques	• les circuits de commercialisation des viandes sauvages sont identifiés • la production annuelle totale de viande sauvage est estimée • le poids économique de la production de viande sauvage est étudié (valeur monétaire, emplois occupés, autoconsommation) • les incidences de la production de viande sauvage sur la gestion de la faune sont identifiées et analysées • Les prix de la viande sauvage, le poids de viande produite par carcasse par espèce et le nombre moyen d'espèces abattues /an sont connus
06	Estimation de la valeur économique des produits de la pharmacopée au Sénégal	Les zones de haute biodiversité sont, par excellence, des zones productrices de plantes médicinales. Elles abritent aussi des animaux dont diverses parties sont utilisées en médecine traditionnelle (ongles, dents, griffes, peau, os, etc.) L'exploitation des plantes médicinales est souvent tolérée si elle ne menace pas la vie des espèces végétales. Par contre la collecte des trophées se fait souvent sur des animaux morts, tués par braconnage. Quel est le volume réel des produits de la pharmacopée exploités au Sénégal, par quels circuits sont-ils commercialisés et pour quelle valeur monétaire ? Est-il possible de gérer la pharmacopée dans le cadre d'une approche qui assure transparence et durabilité de la biodiversité ?	L'objectif de cette étude est de mettre au point un dispositif de formalisation du circuit commercial des produits de la pharmacopée.	• les acteurs primaires de la pharmacopée sénégalaise sont identifiées et comptabilisés • les circuits majeurs des produits de la pharmacopée sont reconstitués • la valeur marchande annuelle des produits de la pharmacopée est estimée • les contraintes à la formalisation du commerce des produits de la pharmacopée sont identifiées et des solutions idoines proposées

07	Critères de définition des niveaux de taxes et redevances dans la gestion des ressources sauvages	Le faible niveau des taxes et redevances, portant sur l'exploitation des RS, traduit l'absence de vision à céder ces produits à leurs coûts de reconstitution. Les taux de redevance fixés dans le décret n°2001.217 portant révision du décret n°96-572 du 09/07/1996 sont si faibles qu'on se demande quelle motivation les sous-tend. Il en est de même des redevances portant sur la chasse (Arrêté fixant les modalités d'exercice de la chasse au titre de la saison cynégétique 2005/2006) Or, valoriser les RS c'est aussi avoir une politique de fixation des taxes et redevances qui protège les espèces de la cueillette facile. Dans une perspective de durabilité, le souci de rendre service doit bénéficier équitablement aux générations présentes et futures. Au vu de cette exigence, quels critères doivent sous-tendre la définition des taxes et redevances dans la gestion des RS?	Dans l'objectif d'une gestion durable des ressources sauvages, définir la vision qui doit sous-tendre la définition du niveau des taxes et redevances dans la gestion des ressources sauvages.	• les positions des diverses parties prenantes de la gestion des RS sur le niveau des taxes et redevances sont connues • une politique cohérente de fixation des taxes et redevances sur les RS est définie • une nouvelle grille de taxes et redevances est mise au point
----	--	--	---	--

08		A côté de l'Etat, des collectivités locales, des populations et de la société civile, le secteur privé joue une partition importante dans la gestion des RS. Le secteur privé est présent dans l'exploitation de la dendro-énergie, dans les amodiations, les filières des PFNL, les Parcs animaliers etc. Mais la capacité financière du secteur privé n'est pas bien traduite par l'espace qu'il occupe dans la gestion des RS. En plus de l'insécurité foncière, d'autres contraintes freinent l'ardeur du secteur privé : les lourdeurs administratives, le faible niveau d'équipement en infrastructures, la divagation des animaux, la corruption etc. La levée de ces contraintes pourrait accroître de façon sensible la valeur ajoutée dans le secteur des RS et ainsi booster l'économie nationale.	Identifier et analyser les contraintes majeures à une implication efficiente du secteur privé dans la gestion des ressources sauvages.	• la typologie des acteurs privés du secteur des RS est établie • les contraintes du secteur privé des RS sont identifiées et analysées • des solutions stratégiques et opérationnelles aux contraintes du secteur privé sont exposées
09	Elaboration d'un compte satellite sur les ressources sauvages	La dispersion des RS dans les comptes nationaux est un problème structurel dû au respect des normes de AFRISTAT. Néanmoins, chaque pays membre peut élaborer un compte satellite en regroupant tous les produits du même sous-secteur. Ce travail peut être mené d'un commun accord entre la DPS, le CSE, la DEFCCS, et la DPN. A cet effet, les parties devront s'accorder sur les RS à intégrer dans le compte satellite, les mesures à effectuer sur le terrain ainsi que leur périodicité, leurs modes d'agrégation au niveau des directions techniques et leur mode de traitement par la DPS.	Mise en commun des efforts entre structures du département de l'Environnement et la DPS pour une bonne estimation du poids réel des RS dans le PIB du Sénégal.	• une dynamique institutionnelle est créée autour de la gestion des RS • un dispositif de collecte et traitement des données sur les RS est mis en place unissant la DPS, le CSE, la DEFCCS et la DPN • un rapport définitif sur le compte satellite des RS est produit, validé et diffusé en fin 2006 et fin 2007

X- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'objectif de la présente étude était d'analyser les systèmes de suivi des RS par la DEFCCS, la DPN et la DPS et, le cas échéant, proposer des solutions d'amélioration de ces systèmes en vue d'aider à une bonne valorisation des RS dans les comptes économiques nationaux.

Durant sa première phase, le projet « Valeurs » a produit une foule d'informations très pertinentes sur la gestion durable des ressources sauvages. Dans l'optique d'analyse proposée par cette étude, les informations de la première phase constituent un vivier incontournable.

Les études complémentaires, proposées ci-dessus, devraient occuper une bonne place dans le calendrier de la seconde phase du projet. Leur conduite, depuis la finalisation des termes de référence jusqu'à la validation des rapports terminaux, ne fera que renforcer la dynamique institutionnelle instaurée entre le CSE, la DPS, la DEFCCS et la DPN.

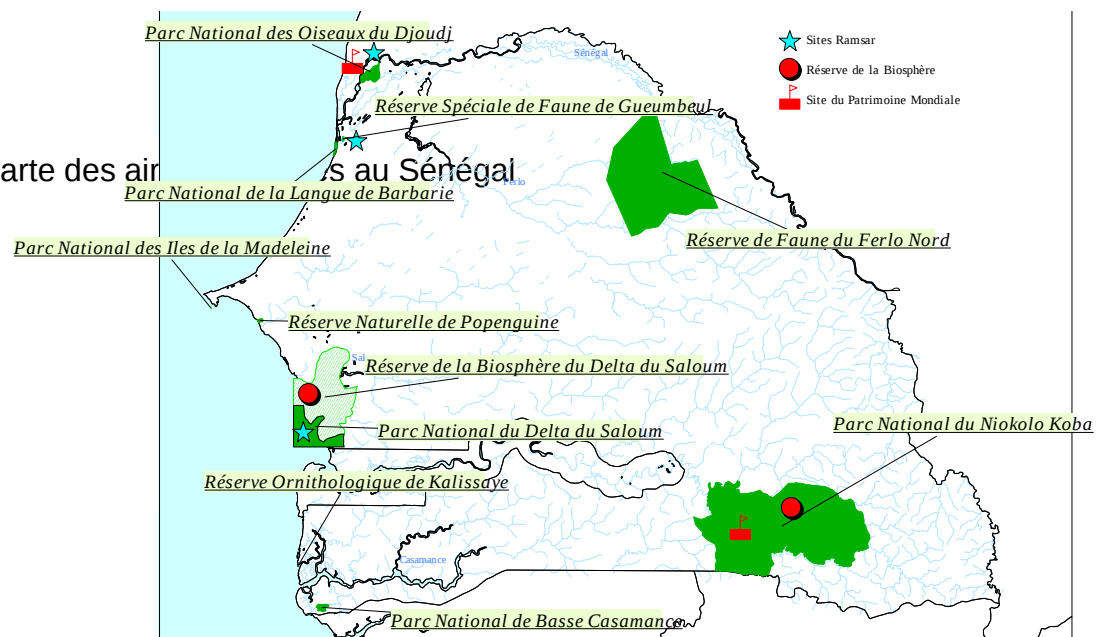
Pour la conduite de l'étude 3 (Méthodologie d'estimation de la valeur économique des animaux des parcs nationaux et des paysages naturels), des missions pourraient être envoyées dans d'autres pays pour s'inspirer de leurs approches.

Parallèlement à ces études, il faudra consolider les systèmes de suivi de toutes ces structures afin de faciliter l'élaboration du compte satellite qui sera l'élément fédérateur de tous les acteurs y compris les collectivités locales et les amodiataires. A cet effet, la création d'un bulletin d'information sur les RS serait opportune pour tenir informés tous les acteurs rencontrés durant la mission et qui suivent avec intérêt l'exécution du projet « Valeurs »

ANNEXES

- 1- Carte des aires protégées au Sénégal
- 2- Les zones amodiées au Sénégal
- 3- Produits contingentés (Décret n° 96-572 du 09/07/1996)
- 4- Appuis des amodiataires à la gestion des terroirs
- 5- Prix à la consommation de certains produits sauvages
- 6- Personnes rencontrées durant la consultation
- 7- Bibliographie exploitée

Annexe 1 : Carte des aires protégées au Sénégal
(Source : DPN)



Annexe 2- Les zones amodiées au Sénégal

N° ordre	Zones	Superficies	Département	Amodiataires
	SAINT LOUIS			
1	Débi	7 500	Dagana	ACTS
2	Trois Marigots Nord	10 000	Dagana	ACTS
3	Trois Marigots Sud	10 944	Dagana/St Louis	René Bancal
4	Djeuss Sud	20 000	Dagana	Scit R Simard
5	Djeuss Nord	20 000	Dagana	Mounir Bourgi
6	Lac de Guiers Ouest	20 000	Dagana	Alain Daniel
7	Caïma	15 000	Dagana	Hbk Investis
8	Nder yama L.G.Ouest	10 000	Dagana	Alain Bélassé
9	Ex Djeuss Nd et Sud	16 000	Dagana	Alioune Sow
10	Diawar Kassack	20 000	Dagana	Djibril Kane
11	Ross-Béthio	15 000	Dagana	Mamadou Guèye
Total	11 zones	164 444		
	Tambacounda			
12	Missirah	60 000	Tamba	Oumar Sow
13	Mayel Didi I	60 000	Tamba/Bakel	Djidiiane Faye
14	Maka Sao I	60 000	Tamba	Thierno Sylla
15	Kahéne	50 000	Tamba	Salvador Milton
16	Guénéto	50 000	Tamba	Michel Houdébine
17	Maka Sao II	40 000	Tamba	Jean P Durroissin
18	Nétéboulou	20 000	Tamba	Ansoumana Signaté
19	Hte Gambie	60 000	Kédougou	Yves Malaret
20	Diana	60 000	Bakel	Oumar Sow
21	L. Thiénel II	60 000	Bakel	Gorgui Ndiaye
22	Kouthia	25 000	Bakel	Oumar Sarr
23	L. Thiénel III	32 000	Bakel	Gérard Boucamaéllo
24	L. Thiénel I	60 000	Bakel	Henry Crosset
25	Sadatou	60 000	Bakel	Marcel Corré
26	Goudiry	60 000	Bakel	Mme Guéguène/Alice
27	Salémata	60 000	Kédougou	El Hadji Wan Dansokho
28	Maka Niokolo	60 000	Kédougou	François Moustais
29	St Fissa	30 000	Kédougou	Salvador milton
30	Dindédji	10 000	Bakel	Mor Dieng
31	Koussan	30 000	Bakel	Baba Sada Sow
32	Goumbayel	60 000	Bakel	Monique Allouine
Total	21 zones	1 007 000		
	Kolda			
33	Fafacourou	60 000	Kolda	Ibrahima Diallo
34	Dabo	60 000	""	Ibrahima Diallo
35	Ndorna	30 000	""	Alpha Diallo
36	Salikégné	10 000	""	Mamadou Sonko
37	Diakaly	60 000	Sédhiou	Philippe Bertrand
38	Sud Découverte	5 000	""	Samba Thiam
39	Sédhiou	60 000	""	Chantal Bertrand
40	Bona	20 000	""	Lansana Sané

41	Marsassoum	60 000	''''	Philippe Bertrand
42	Sonkodou Pakao	10 000	''''	Réné m Mané
43	Bonconto	40 000	Vélingara	Mme Bourgie
44	Kantora	35 000	''''	Cheikh Bathily
45	Linkéring	40 000	''''	Cheikh Bathily
46	Saré Coly sallé	34 275	''''	Ibrahima Diallo
47	Anambé	60 000	Vélingara	Sana Poyat
48	Némataba	19 250	''''	Sernax
Total	16 zones	603 525		
	Kaolack			
49	Malem Hodar	60 000	Kafrine	Jean M Rezk
50	Saly I	20 000	''''	Commune de Kafrine
51	Nganda	60 000	''''	Moussa Diop
52	Saly II	14 340	''''	Gérald Charles
53	Ida Mouride	38 000	''''	Daniel Pizano
54	Keur Madiabel	26 388	Kaolack	Mamadou Thiam
55	Latmingué	50 000	''''	Emile Wardini
56	Niombato 2	45 000	''''	Marième Fall Thiam
57	Baobolong	60 000	Nioro	Babacar Seck
58	Niombato 1	45 000	''''	Abdou Oumar Fall
Total	10 zones	418 728		
	Fatick			
59	Les palétuviers	35 000	Foundiougne	J Pierre Pieters
60	Iles Paradis	20 000	Foundiougne	J Pierre Pieters
61	Keur Samba Guèye	30 000	Foundiougne	Paul Mochet
62	Relais du Saloum	35 000	Foundiougne	Serge Cassin
63	Les Caïmans	10 000	Foundiougne	Issa Barro
64	Les Barracudas	24 000	Foundiougne	James lucas
65	Le Goliath	15 000	Foundiougne	Michel Salignon
66	Niombato 2-Passy Chasse	19 000	Foundiougne	Abdou Oumar Fall
67	Piroguiers	35 000	Foundiougne	I . Kérémol
68	Mbellane	15 000	Foundiougne	Paul Mochet
Total	10 zones	238 000		
Total général	68 zones	2 431 697		

Source: Rapport annuel DEFCCS 2004

Annexe 3- Produits contingentés inscrits dans le Décret n° 96-572 du 09/07/1996

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple, Un But, Une Foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

DECRET n ° 2001 .21 7

Portant révision de l'article 3

Du Décret N° 96- 572 du 09// 07/ 996 fixant les taxes

Et redevances en 'matière d'exploitation forestière.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution, notamment en ses articles 37ef65 ;

VU la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national;

VU la loi n° 75-25 du 19 avril 1975 relative aux communautés rurales, modifiée;

VU la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois finances, modifiée par la loi n° 91-24 du 31 mars 1991 ; ,

VU la loi n°83-07 du 28 janvier 1983 portant statut général des coopératives au Sénégal;

VU la loi n° 96-06 du 2_ mars 1996 portant code des collectivités locales;

VU la loi n° 98-03 du 08 janvier 1998 portant Code forestier; partie législative;

VU le décret n° 64-367du 22 mai 1964 portant modification des tarifs de cession des produits du parc forestier de Hann, des pépinières et des périmètres de reboisement ;

VU le décret n°94-811MEPN/SAGE du 2 février 1994 portant organisation du Ministère de: L'Environnement et de la Protection de la Nature;

VU le décret n° 96-572 du 091 071 1996 fixant les taxes et redevances' en matière d'exploitation forestière

VU le décret n° 96-1134 du27 décembre 1996, portant application de la loi portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux Communautés rurales, En matière d'environnement et de gestion ressources naturelles ;

VU le décret n° 98-164 du 20 février 1998 portant Code forestier, partie réglementaire;

VU le décret n° 2000- 264 du 1er Avril 2000 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2000- 266 du .03 Avril 2000 portant nomination des Ministres;

VU le décret n° 2000- 269 du 05 Avril 2000 portant répartition des services de l'Etat, du contrôle des établissements publics, des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères modifié par le décret N°98-689 du 19 août 1998 ;

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Environnement et du Ministre de l'Economie et des Finances;

DECRETE

Article premier: Les taxes et redevances sont fixées comme suit:

1.1. Espèces ligneuses (par pied d'arbre)

NATURE DES PRODUITS (Nom local de l'espèce suivi de l'appellation latine)	DIAMETRE MINIMUM D'EXPLOITABILITE	TAUX DE REDEVANCE
ESPECES PARTIELLEMENT PROTEGEES		
Caïlcédrat (<i>Khaya senegalensis</i>)	60 cm	30.000
Tomboïro noir (<i>Chlorophora regia</i>)	60 cm	20.000
Linké (<i>Azelia africana</i>)	50 cm	25.000
Rônier (<i>Borassus aethiopicum</i>)	40 cm	1.000
Dimb (<i>Cordia pinnata</i>)	45 cm	20.000
Vène (<i>Pterocarpus erinaceus</i>)	45 cm	35.000
Kadd (<i>Acacia albida</i>)	45 cm	12.000
Ir (<i>Prosopis africana</i>)	40 cm	10.000
Fromager (<i>Ceiba pentandra</i>)	60 cm	25.000
Beer (<i>Sclerocarya birrea</i>)	50 cm	10.000
Tamarinier (<i>Tamarindus indica</i>)	40 cm	10.000
Jujubier (<i>Ziziphus mauritiana</i>)	25 cm	10.000
Gommier (<i>Acacia senegal</i>)	30 cm	10.000
Baobab (<i>Adansonia digitata</i>)	60 cm	10.000
ESPECES NON PROTEGEES		
Tomboïrot-blanc (<i>Antiaris africana</i>)	60 cm	15.000
Kapokier (<i>Bombax costatum</i>)	50 cm	12.500
Bouyoupa (<i>Schrebera arborea</i>)	50 cm	12.000
Detakh (<i>Detarium senegalensis</i>)	50 cm	12.500
Tali (<i>Erythrophloeum guineense</i>)	60 cm	15.000
Saand (<i>Morus mizosygia</i>)	50 cm	8.500
Santan (<i>Diospyros oliveri</i>)	50 cm	12.000
Diobitabo (<i>Sterculia tragacantha</i>)	50 cm	10.000
Emian (<i>Alstonia boonei</i>)	50 cm	12.000
Banneto (<i>Albizia adiantifolia</i>)	50 cm	10.000
Kossito ou solom (<i>Dialium guineensis</i>)	50 cm	12.000
Palmier à huile (<i>Elaeis guineensis</i>)	50 cm	8.000
Autres espèces non citées	50 cm	8.000

1.2. Bois de service

NATURE DES PRODUITS	UNITE	Taux de redevance	
		Zone aménagée	Zone non aménagée
Poteaux			
- 15 à 25 cm de diamètre au gros bout'	Pièce	500	750
<u>Pilots et Perches</u>			
- 6 à 14 cm de diamètre au gros bout	Pièce	1150	1250
Petites perches gaulettes, fourches de 2m			
- diamètre au gros inférieur à 6 cm	Pièce	75	150
- par mètre supplémentaire	Mètre	15	15
Tige de bambou et ban	Pièce'	50	75
Rotin			
- Petit (Calamus deerratus)	Mètre	125	I
- Gros (Ancistrophyllum secundiflorum)	Mètre	50	
Crinting			
- Grand panneau (5 m2 au plus)	Pièce	1300	1500
- Petit panneau (3 m2 au plus)	Pièce	200	300
<u>Piquets de clôture</u>			
- Deux mètres de long	Pièce	1100	1200
- Par mètre supplémentaire	Mètre	25	25
<u>Etais de coffrage</u>			
- 2,50 mètres de long	Pièce	250	400
- par mètre supplémentaire	Mètre	50	50

1.3. Charbon de bois et bois de chauffe

Nature des produits	Unité	Zones de Défrichements	Taux de redevance en FI cfa	
			Zone aménagée	Zone non aménagée
Charbon de bois	Quintal	2400	1 200	700
Bois de chauffe	Stère	1 500	500	250

1.4. Bois d'artisanat:

Le bois à usage artisanal est réservé aux organismes spécialisés agréés et la quantité à exploiter par année est fixée par l'arrêté organisant la campagne d'exploitation forestière. Le: montant de la redevance est le suivant:

- 5.350 Francs le stère, pour le dimb (*Cordyla pinnata*);
- 7.350 Francs le stère, pour le vène (*Pterocarpus erinaceus*);
- 3.500 Francs le stère pour toute autre espèce.

Il s'agit de sujets morts d'espèces de bois d'œuvre dont le diamètre est inférieur au diamètre minimum d'exploitabilité défini à l'alinéa 1.1. du présent décret.

1.5. Produits de cueillette

NATURE DES PRODUITS	UNITE	TAUX DE REDEVANCE (F CFA)
Ecorces et Racines	Kg	30
Gommes		
- mbepp (<i>Sterculia setigera</i>)	Kg	100
- arabique (<i>Acacia Senegal</i>)	Kg	70
- autres gommes	Kg	40
Fruits et gousses		
- Rônier	Régime	50
- Palmistes	Kg	15
- Autres fruits et gousses	Kg	15
Feuilles	Kg	15
Huile de		
- Palme	Litre	50
- Touloucouna	Litre	50
- Karité	Litre	50
- Autres huiles	Litre	30
Vin de palme	Litre	50
Divers	Litre/kg	50

1.6. Les articles d'artisanat

NATURE DES PRODUITS	UNITE	TAUX DE REDEVANCE (FCFA)
<u>Nattes</u>		
- Grand modèle	Pièce	200
- Petit modèle	Pièce	150
<u>Lit "Tara"</u>		
- Grand modèle	Pièce	600
- Petit modèle	Pièce	400
<u>Lits "Tara" en Mitragyna</u>	Pièce	700
<u>inermis Nattes en Grewia</u>	Pièce	400
<u>bicolor</u>		
<u>Chaises</u>		
- Double ou triple places	Pièce	250
- Petit modèle	Pièce	150
<u>Paniers et vans</u>		
- Grand modèle	Pièce	70
- Petit modèle	Pièce	35
	Pièce	75
<u>Tabourets</u>		
<u>Balais</u>		
- à manche	Pièce	20
- petit modèle	Pièce	20
	Pièce	75
<u>Pagaies</u>		
	Pièce	500
<u>Balafons</u>		
- Grand modèle	Pièce	300
- Petit modèle		
<u>Autres articles divers</u> (petits couffins, tamis, etc...)	Pièce	50

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment l'article 3 du décret n° 96-572 du 09/07/1996 fixant les taxes et redevances en matière d'exploitation forestière.

Article 3 : Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Environnement sont chargés chacun ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Dakar, le 13 MARS 2001

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE
Moustapha NIASSE

ANNEXE 4 : REALISATIONS DES AMODIATAIRES

1- Région de Tambacounda

Zones Amodiées/ Amodiataires	Aménagements Cynégétiques réalisés	Lutte contre le braconnage	Reboisement et Protection	Initiatives à caractères socio-économiques	Implication et avantages directs et indirects des populations
Maka Sao I/ Thierno SYLLA	- Suivi des pancartes et Rajout de 20 autres - Création de 15000ha de réserves fauniques.		- Don carburant à la Brigade Forestière. - Réalisation pépinière 2000 plans. - Ouverture de pare feu à Tabadian 20km	- Création d'emploi (30) - Electrification maison communautaire de Maka, coût 245 000. -Participation aux festivités du 04/04, coût : 55 000frs. - Accueil délégations officielles : 276 000 fr. - Aide aux indigents : 91 000 frs. - Remplissage piscine par les femmes : 976 000 frs. - Don de médicaments au dispensaire et à 147 personnes. - Jeunesse et sport coût : 470 000 FCFA	- Lutte contre la pauvreté. - Assistance humanitaire. - Epanouissement jeunesse.
Guénéto/ Michel HOUBEDINE	-Ré alimentation des salines (1tonne)		- Extinction d'un feu à Médina	- Fourniture d'eau à la douane. - Don de médicaments. - Distribution viande de chasse. - 150 000 Fcfa dons aux 3 écoles de la CR. - Aide à 1 jeune du village à obtenir le permis de conduire. - Camion mis à la disposition du village pour transport divers.	- Assistance humanitaire. - Lutte contre la pauvreté. - Renforcement des capacités scolaires.
Mayel Dibi I/ Djidiane FAYE			-Achat de 4 brouettes.	- Evacuations sanitaires. - Don de vêtements et de jouets aux villages de Médina Toi et Diam-Diam - Don de 65000 Fcfa pour les écoles de Mayel Dbi et Thiawor.	- Assistance humanitaire. - Lutte contre la pauvreté. - Renforcement des capacités scolaires.
Sadatou Marcel CORRE			- Réparation moto brigade coût 65 000 Fcfa. - Don Secteur	- Don groupe électrogène à la CR. - Don de médicaments aux postes de santé de	- Renforcement capacités scolaires. - Assistance médicale.

			Forestier Bakel 260 00frs. - 300 arbres fruitiers à la CR.	Laminia et Sadatou. - Fournitures scolaires.	
Kayan / Abdou Oumar FALL			- 300 litres de carburant aux services techniques.	- Infirmerie (Réfection et médicaments) coût : 600 000frs. - Fournitures scolaires : 448 bics et 160 cahiers. - Réparation forage : coût : 342 110 Fcfa.	- Renforcement capacités scolaires. - Bien être de la femme et assistance médicale. - Lutte contre la pauvreté.
GIE Ferme de Boundou/ Monique Rimoux ALLOIN	- Entretien des pistes		- Plantation de 60 moringa à titre expérimental.	- Evacuation sanitaire. - Don d'un microscope électronique et médicaments. - Prélèvement sanguin sur les phacochères pour vérification Peste bovine et porcine. - Fournitures scolaires à Goumbayel, Sinthiou Koupaye et Kouyaubé.	- Assistance humanitaire. - Assistance recherche médicale. - Renforcement des capacités.
Kouthia/ Oumar SARR	- Ouverture et entretien des pistes			- Don en médicaments. - Fournitures scolaires. - Equipement de football valeur 3 000 000 Fcfa. - Construction salles de classe à Koular et Kouthia, abris provisoires à Bala, Kouthia, Koular et électrification complète école de Bala coût : 6 000 000 Fcfa	- Assistance médicale. - Epanouissement jeunesse. - Lutte contre l'analphabétisme. - Renforcement capacité scolaire.
Missira / Oumar SOW			- 1 ha reboisé	- Equipement sportif coût : 500 000 Fcfa. - Trophée : 350 000 Fcfa - Fournitures scolaires.	- Epanouissement de la jeunesse. - Renforcement capacités scolaires.
Louguéré Thienel 2/ Gorgui NDIAYE				- Réparation forage de Dianké Maka. - Don médicaments. - Transfert sanitaire à Tamba. - Fournitures scolaires. - téléphone satellite en cas d'urgence.	- Allègement travaux de la femme. - Hygiène publique. - Prévention médicale. - Relèvement niveau scolaire et assistance humanitaire.
Diana/				- Réalisation dispensaire.	- Prévention maladies et lutte

Oumar SOW				- Don médicaments : coût : 3 500 000 Fcfa - Fournitures scolaires.	contre le paludisme. - Relèvement niveau scolaire et assistance humanitaire.
Relais de Kédougou/ Yves MALARET		- Lutte contre le braconnage; 9 comités villageois créés, coût : 405 000 Fcfa.	- Ouverture pare feu à Missirah et Khossanto coût : 255 000 frs. - 100 l gasoil au Secteur forestier. - Appui aux comités de lutte (20 râteaux, 20 seaux et 20 coupe-coupe) - reboisement 4 ha à Missirah et khossanto.	- Financement d'un télécentre dans la CR de Khossanto, coût : 420 000 Fcfa. - 100 l gasoil brigade des puits. - 100 cahiers, 20 paquets de craie, 4 paquets de bic et 10 moustiquaires.	- Désenclavement de la zone, lutte contre le paludisme et renforcement pédagogique.
Africa Safari/ Françoise MOSTAIS			- Appui au Service des Eaux et Forêts : 880 l de gasoil.	- Don de 10 000 Fcfa à l'Association de Mako. - 1 jeu de maillot + 1 ballon aux jeunes de Garabouréya.	
				- Appui Préfet, Sous- préfet et gendarmerie : 120 l de gasoil. - Evacuation sanitaire et transports d'intérêts publics.	
Maka Sao II/ Pierre DUROISSIN				- Don équipement sportif et de médicaments à la CR de Maka Sao.	
Louguéré Thienel 3/ BOCCAMAELO				- Achat de médicaments 150 000 Fcfa. - Don de vêtements valeur : 300 000 Fcfa. - Fournitures scolaires coût : 300 000 Fcfa. - Evacuation sanitaire à Tamba 43 personnes. - Appui en carburant Gendarmerie et Brigade forestière.	- Prévention maladies et lutte contre le paludisme. - Relèvement niveau scolaire et assistance humanitaire.
Dioulaba Dalafing/ Wandoulou DANSOKHO			- Ouverture de pare feu. - Appui en carburant 100 l au Service Forestier.		
Moussala/			- Appui 287 l gasoil au		

Michel HOUDEBINE			service forestier. - Achat de 3 râteaux + 6 seaux// feu de brousse.		
---------------------	--	--	---	--	--

2 - Région de Fatick

Zones Amodiées/ Amodiataires	Aménagements Cynégétiques réalisés	Lutte contre le braconnage	Reboisement et Protection	Initiatives à caractères socio- économiques	Implication et avantages directs et indirects des populations
Barracudas/ James LUCAS	-Pancartages. - Création de réserves cynégétiques. - Recensement du gibier.		Appui Eaux et forêts 750 000 Fcfa	- Fourniture gratuite d'électricité. - Appui financier aux groupements. - recrutement de 27 enfants dans la garderie.	- Accès à l'électricité. - Lutte contre la pauvreté. - Lutte contre l'analphabétisme.
- Niombato I - Iles Paradis Jean Pierre PETERS				- Fournitures scolaires aux écoles, de vêtements aux populations. - Distribution de médicaments et moustiquaires aux populations.	- Renforcements des capacités scolaires. - Prévention et lutte contre le paludisme.
Caïman/ Issa BARRO				- Aménagement de périmètres maraîchers (femmes)	- Lutte contre la pauvreté.

3 - Région de Kaolack

Zones Amodiées/ Amodiataires	Aménagements Cynégétiques réalisés	Lutte contre le braconnage	Reboisement et Protection	Initiatives à caractères socio- économiques	Implication et avantages directs et indirects des populations
Saly 1/ Commune de Kaffrine		Prime de 100 000 Fcfa à tout indicateur	Forum de sensibilisation. 260000 octroyés aux Eaux et Forêts Kaffrine et de kOUNGHEUL	Don de fournitures scolaires, de ballons, de chaussures et aide directe alloué à la CR: valeur : 1 124 800Fcfa main d'œuvre 12 pers	Lutte contre l'analphabétisme.
Niombato 2/ Abdou Oumar FALL	50 pancartes non encore apposées mais, confectionnées		1500 gaines, 100 000 Fcfa et 300l gasoil au Secteur forestier de Nioro	Fournitures scolaires : 8 paquets de cahiers aux écoles de la localité	- Renforcements des capacités scolaires. - Création d'emploi.
Niombato 3/ Marième FALL	-Pancartage de la zone.		- Dotation de 4 pneus et 4 chambres à air et 230 l gasoil + 1 groupe électrogène au Secteur Forestier de Kaolack.	- Don de 500 comprimés chloroquine, 150 kg de riz à la C.R. -Distribution de cadeaux divers aux populations.	- Lutte contre le paludisme. - Assistance alimentaire. - Création d'emplois.

Keur Madiabel/ Mamadou THIAM		- Dénonciation et arrestation de 3 braconniers, amande : 1 500 000 Fcfa		- Don de médicaments et matériel orthopédique à Keur Madiabel.	- Prévention médicale et assistance des handicapés.
Latmingué/ Emile WARDINI	- 2 points d'eau créés - 1 zone de refuge créée.		- Haie vive et plantation d'ombrage au campement.	- Construction d'un bloc administratif au CEM de Latmingué : coût 1 700 000 Fcfa	- Renforcements des capacités scolaires.
Latmingué/ Emile WARDINI			- Appui en carburant au Secteur F de Kaolack	- Distribution de médicaments et fournitures scolaires, octroie de bourses aux meilleurs élèves, coût : 3 400 000 Fcfa.	- Prévention médicale. - Renforcements des capacités scolaires.

Source : Rapport annuel 2004 DEFCCS (en numérique)

Annexe 5- Prix à la consommation de certains produits sauvages

Année 2000	Unité	janv-00	Fev 2000	mars-00	avr-00	mai-00	juin-00	juil-00	août-00	sept-00	oct-00	nov-00	déc-00	Moy 00
Huile de palme	litre	1003	984	993	993	987	989	985	953	1018	1023	996	983	992
Ditakh bien mûr	kg	345	358	421	505	327	318	337	434	434	361	354	296	374
Made, pulpe jaune	kg	395	410	482	578	430	365	340	454	454	378	392	419	425
Nététou	kg	824	850	846	819	882	804	817	763	757	791	780	766	808
feuilles de quinquéliba	kg	216	236	236	232	253	265	248	335	382	267	224	198	258
Vin blanc de palme	litre	325	325	325	350	350	350	350	350	350	350	350	350	344
Charbon de bois	kg	97	97	97	97	97	97	97	100	100	100	100	100	99
Bois de chauffe	kg	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Balai local	unité	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	117	100	101
Botte de"Sindiègne"	kg	903	932	906	763	773	860	884	883	916	868	901	880	873
Poudre type "Tooy"	kg	3321	3238	3189	3019	3167	3019	2991	3037	2756	2580	2810	2835	2997
Année 2001	Unité	janv-01	fev 01	mars-01	avr-01	mai-01	juin-01	juil 01	août-01	sept-01	oct-01	nov-01	dec 01	Moy 01
Huile de palme	litre	984	976	980	975	958	991	994	1007	1055	1020	979	989	992
Ditakh bien mûr	kg	349	372	429	437	317	295	317	307	335	426	378	376	361
Made, pulpe jaune	kg	494	528	608	619	474	387	386	480	471	600	612	587	520
Nététou	kg	826	798	710	720	724	691	743	692	742	724	699	689	730
feuilles de quinquéliba	kg	205	183	201	221	225	221	187	240	249	241	218	234	219
Vin blanc de palme	litre	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
Charbon de bois	kg	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Bois de chauffe	kg	50	50	50	50	50	50	50	50	50	56	58	61	52
Balai local	unité	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Botte de"Sindiègne"	kg	846	826	738	765	730	718	776	757	784	794	897	826	788
Poudre type "Tooy"	kg	2964	2886	2631	2819	3119	2919	3148	2981	3557	3625	3094	3535	3107
Année 2002	Unité	janv-02	fev 02	mars-02	avr-02	mai-02	juin-02	juil-02	août-02	sept-02	oct-02	nov-02	déc-02	Moy 02
Huile de palme	litre	980	969	972	989	997	1013	1005	1010	967	966	954	939	980
Ditakh bien mûr	kg	403	444	648	602	403	373	386	390	443	473	430	411	451
Made, pulpe jaune	kg	630	694	1013	940	490	418	409	506	506	540	539	536	602
Nététou	kg	687	734	777	703	703	736	745	781	711	671	697	653	716
feuilles de quinquéliba	kg	219	273	255	231	237	217	225	204	221	238	253	257	236
Vin blanc de palme	litre	375	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	352
Charbon de bois	kg	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Bois de chauffe	kg	62	61	59	60	60	60	60	60	60	60	60	61	60
Balai local	unité	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Botte de"Sindiègne"	kg	822	810	718	722	775	754	781	772	844	819	853	860	794
Poudre type "Tooy"	kg	3752	3455	3045	3239	3107	3117	3049	2764	2858	2879	2870	2735	3073

Année 2003	Unité	janv-03	févr-03	mars-03	avr-03	mai-03	juin-03	juil-03	août-03	sept-03	oct-03	nov-03	déc-03	Moy 03
Huile de palme	litre	955	995	969	977	968	1021	1002	994	1000	1000	987	996	989
Ditakh bien mûr	kg	411	451	518	627	420	413	377	415	590	490	385	475	464
Made, pulpe jaune	kg	535	587	675	816	527	444	407	532	794	659	642	635	605
Nététou	kg	727	695	644	679	574	654	656	685	735	783	707	766	692
feuilles de quinquéliba	kg	438	277	220	243	226	232	216	225	249	313	258	259	263
Vin blanc de palme	litre	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
Charbon de bois	kg	100	117	142	117	110	109	109	106	113	109	109	106	112
Bois de chauffe	kg	61	60	65	70	69	70	70	68	66	68	70	70	67
Balai local	unité	100	100	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	142
Botte de"Sindiègne"	kg	847	765	722	685	708	642	727	779	806	829	827	872	767
Poudre type "Tooy"	kg	2862	2880	2792	2 660	2891	2741	2645	2588	3480	2622	3007	2768	2828
Année 2004	Unité	janv-04	févr-04	mars-04	avr-04	mai-04	juin-04	juil-04	août-04	sept-04	oct-04	nov-04	déc-04	Moy 04
Huile de palme	litre	996	1005	999	1000	996	1 000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Ditakh bien mûr	kg	350	386	456	591	353	306	328	353	339	471	416	368	393
Made, pulpe jaune	kg	468	517	609	790	557	413	428	668	652	906	925	937	656
Nététou	kg	792	807	997	875	902	782	800	821	754	815	755	737	820
feuilles de quinquéliba	kg	241	238	221	220	223	261	252	360	267	284	257	278	259
Vin blanc de palme	litre	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350
Charbon de bois	kg	129	121	121	119	121	121	121	121	121	129	121	125	122
Bois de chauffe	kg	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	67	70
Balai local	unité	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Botte de"Sindiègne"	kg	925	891	763	758	752	835	716	729	807	754	786	792	792
Poudre type "Tooy"	kg	2673	2829	2877	2707	2746	2 706	2880	2620	2677	2731	2600	2875	2743
Année 2005	Unité	janv-05	févr-05	mars-05	avr-05	mai-05	juin-05	juil-05	août-05	sept-05	oct-05	nov-05	déc-05	Moy 05
Huile de palme	litre	996	990	1000	1 000	993	1 000	1000	1000	1000	991	1000	1000	997
Ditakh bien mûr	kg	468	486	578	598	401	408	385	428	570	449	470	469	476
Made, pulpe jaune	kg	1193	1239	1473	1 523	518	490	500	574	574	452	430	415	782
Nététou	kg	748	748	764	804	813	793	771	780	805	835	791	814	789
feuilles de quinquéliba	kg	284	272	304	265	267	246	254	261	233	235	253	254	261
Vin blanc de palme	litre	350	350	350	350	350	350	350	363	363	363	363	375	356
Charbon de bois	kg	125	121	121	121	117	121	121	127	129	129	129	129	124
Bois de chauffe	kg	66	72	75	78	81	75	82	82	88	89	90	89	81
Balai local	unité	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
Botte de"Sindiègne"	kg	855	822	836	690	713	771	850	919	865	992	919	926	847
Poudre type "Tooy"	kg	3027	2889	2709	2 804	2637	2 439	2846	2980	3004	3108	2890	2928	2855

Source : DPS, 2006

Tableau n° 13 : Variation des prix à la consommation de certaines ressources sauvages

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Unité
Huile de palme	992	992	980	989	1000	997	litre
Ditakh	374	361	451	464	393	476	kg
Madd	425	520	602	605	656	782	kg
Nététou	808	730	716	692	820	789	kg
Quinquéliba	258	219	236	263	259	261	kg
Vin de palme	344	350	352	350	350	356	litre
Charbon de bois	99	100	100	112	122	124	kg
Bois de chauffe	50	52	60	67	70	81	kg
Balai local	101	100	100	142	150	150	unité
Sindiègne	873	788	794	767	792	847	kg
Tooy	2997	3107	3073	2828	2743	2855	kg

Sources : DPS, 2006

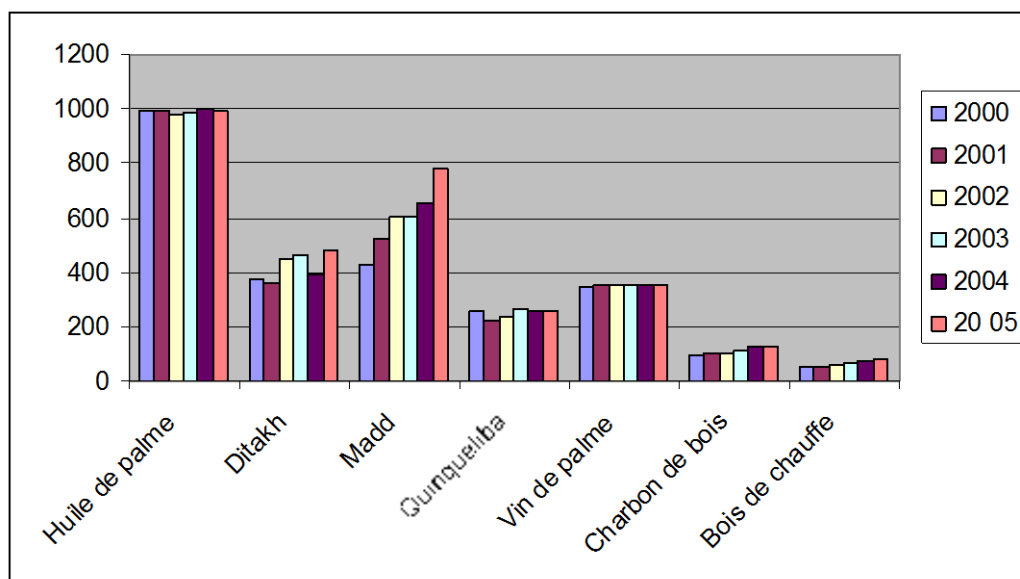


Figure n° 6 : Evolution des prix à la consommation de certaines ressources sauvages

Annexe 6- Personnes rencontrées durant la consultation

Amadou Moctar	NIANG	DG CSE
Matar	CISSE	Directeur des Eaux et Forêts
Alioune	DIALLO	Ambassade des Pays-bas au Sénégal
Mme Marème Diallo	SECK	CSE
Aziz	TOURE	CSE
Mame Balla	GUEYE	Directeur des Parcs Nationaux
Moustapha	MBAYE	Adjoint DPN
Moussa	FALL	Chef division Suivi-Evaluation DPN
Ababacar	FALL	DPS
Mme Siga Ndiaye	DIA	DPS
Abou	AW	DPS
Tanor	FALL	Chef de division DEFCCS
Abdoulaye	SY	Chef de division DEFCCS
Amadou	NDIAYE	Adjoint DEFCCS
Ibrahima	DIOP	Conservateur du PNOD
Djily	SEYE	Animateur du GIE des femmes du Djoudj
Mme Rama	DIOUF	Gérante Restaurant GIE Ndiagabar (Djoudj)
Babacar	NDIAYE	IREF Saint-Louis
Moumar	GUEYE	Directeur du PAGD2
Babacar	FAYE	IREF Tambacounda
Oumar	SAMB	Conservateur du PNNK
Tambo	DANSOKHO	PCR de Dialakoto
Aissatou	DANSOUMBA	Présidente GIE Loumbé koula
Bocar	THIAM	Conservateur du PNDS
Youba	SONKO	Agent du PNDS
Souleymane	MARONNE	Chef du village de Bagadadj
El hadji Sadio	SENGHOR	Chef du village de Missira
Abdoulaye	SARR	PCR de Toubacouta
Mme Aminata	DIOP	Présidente des femmes transformatrices de
Missira		
Ahmadou	DIOP	Adjoint au sous-préfet de Toubacouta
ISSA	BARO	Chef du Campement le Caiman (Sokone)
Abdoul Oumar	FALL	Amodiataire
Oumar	SONKO	Chef brigade forestière de Sokone
Rokhaya	NIANG	Animatrice du GIE des femmes de Sokone

Annexe 7 - Bibliographie exploitée

DEFCCS : Rapports annuels 20002, 2003, 2004 (en numérique)

DPN /UICN: Plan de gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (volume I), DPN, juin 1999, 104p.

DPN /UICN: Plan de gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (volume II), DPN, juin 1999, 89p.

JICA/UICN : Plans de gestion de la mangrove des terroirs villageois et de la zone d'intervention du GIE « Ostréiculture » de Sokone dans la RBDS ; octobre 2004, 98p.

Marie Amy MBOW : Patrimoine archéologique de la RBDS : état des lieux et proposition de conservation et de valorisation ; UICN/DPN, mars 1995, 53p.

PNDS : rapports annuels 1999 (15p), 2001 (14p), 2002 (16p), 2003 (25p) ; DPN,

PNDS/ISTOM : Etude de la commercialisation du miel en vue d'une commercialisation du miel de mangrove ; ISTOM, PNDS, juin 2004, 124p.

PROJET « Valeurs » : Rapport de l'Atelier sur Le Mapping, 2000, 41p

PROJET « Valeurs » : Rapport de l'atelier de lancement du Projet : 1998, 27p.

PROJET « Valeurs » : Rapport de l'Atelier sur L'approche méthodologique, tenu à Bambey le 10/02/1999, 15p

UICN: Preparation and delivery of two workshops on biodiversity valuation: side discussion on related project components. 10 July 2000, 17p

UICN: Rapport du 1^{ier} séminaire d'évaluation des résultats de recherche de la phase 1; Saly 21-23 mai 2001, 18p.